

Document public



Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de Service des Côtes d'Armor (22)

Rapport final

BRGM/RP-54462-FR

Décembre 2006



Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de Service des Côtes d'Armor (22)

Rapport final

BRGM/RP-54462-FR
Décembre 2006

Étude réalisée dans le cadre des projets de Service public du BRGM 02POL111

A. Carn

Vérificateur :

Nom : Jean-Pierre Gérard

Original signé

Le 29 novembre 2006

Approbateur :

Nom : Michel Leclercq

Original signé

Le 7 décembre 2006

Le système de management de la qualité du BRGM est certifié AFAQ ISO 9001:2000.



Mots clés : Inventaire historique, anciens sites industriels, activités de service, Côtes d'Armor, IHR, BASIAS (Base des anciens sites industriels et des activités de service), Bretagne

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante : A. Carn - Inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service des Côtes d'Armor - BRGM/RP-54462-FR –93 p, 13 tab. 16 fig

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Liste des tableaux	5
Synthèse	7
Introduction	9
1. Méthodologie de l'inventaire des Côtes d'Armor	11
1.1. Le comité de pilotage	11
1.2. Présentation :	12
1.3. REALISATION DES DIFFERENTES TACHES DE L'INVENTAIRE DANS LES CÔTES D'ARMOR	13
1.3.1. Cadrage et préparation de l'inventaire (tâche 1).....	13
1.3.2. Pré-sélection des cotes d'archives (pré-inventaire) (tâche 2).....	14
1.3.3. Dépouillement des archives (tâche 3).....	14
1.3.4. Regroupement des fiches par sites - Approches toponymiques et localisation sur cartes (tâches 4 et 5)	16
1.3.5. Consultation des mairies, visites, localisation des sites et enquête sur le réaménagement (tâches 6 et 7).....	16
1.3.6. Numérisation des coordonnées des sites (tâche 8).....	17
1.3.7. Recherche des critères environnementaux (tâche 9)	18
1.3.8. Saisie dans BASIAS des données recueillies (tâche 10).....	18
1.3.9. Attribution de notes aux sites (tâche 11).....	18
1.3.10. Transfert des données vers un Système d'Information Géographique (SIG) et réalisation de cartes (tâche 12).....	20
2. Présentation des données acquises dans les Côtes d'Armor	21
2.1 ANALYSE DES DONNEES DE L'IHR DES CÔTES D'ARMOR : 3766 sites	21
2.1.1. Répartition par commune de la totalité des sites de l'IHR 22	21
2.1.2 Répartition par l'état de l'activité, de la totalité des sites de l'IHR 22.....	21
2.1.3. Répartition de la totalité des sites de l'IHR22 par rapport à leur localisation et à l'état de l'activité des sites	23

2.2 ANALYSE DE LA REPARTITION DES SITES DONT L'ACTIVITE EST TERMINEE (LOCALISES OU NON) : 3152 SITES	27
2.2.1 Répartition par commune des sites dont l'activité est terminée	27
2.2.2. Répartition des 3152 sites dont l'activité est terminée selon la date de démarrage de celle-ci (tableau 5 et figure 8).....	30
2.2.3 Répartition par code NAF et groupe d'activités définis par le SEI de la « totalité des activités » des sites dont l'état d'activité est terminée.....	32
3. Présentation des données relatives à la mise en œuvre des classes de sélection dans les Côtes d'Armor	37
3.1. Répartition de l'activité « principale » des 2844 sites soumis à la notation de BASIAS par groupe SEI et par code NAF	37
3.2. METHODE D'ATTRIBUTION DE NOTES UTILISEE	43
3.2.1. Application dans les Côtes d'Armor de la note de vulnérabilité des eaux (tableau 9 et figure 14)	43
3.2.2 Application dans les Côtes d'Armor de la note de réaménagement (tableau 10 et figure 15)	45
4. Moyens de communication et de diffusion	47
5. Comparaison avec les données des l'IHR des autres départements bretons ..	49
6. Conclusions générales.....	49
7. Bibliographie	53
Annexe 1	55
Annexe 2	65
Annexe 3	75
Annexe 4	95
Annexe 5	103

Liste des tableaux

Tableau 1 - Tableau récapitulatif des données de l'IHR 22.....	21
Tableau 2 - Etat de l'activité de la totalité des sites inventoriés dans les Côtes d'Armor	22
Tableau 3 - Répartition des 3413 sites localisés des Côtes d'Armor en fonction de l'état de leur activité	24
Tableau 4 - Nombre de sites dont l'activité est terminée par commune.....	27
Tableau 5 - Répartition des 3152 sites dont l'activité est terminée selon la date de démarrage de celle-ci.....	30
Tableau 6 - Nombre d'activités simultanées ou successives sur un même site dont l'activité est terminée	32
Tableau 7 - Répartition de toutes les activités des sites dont l'activité est terminée par groupe SEI et par code NAF	35
Tableau 8 - Répartition des activités « principales » des 2844 sites localisés dont l'activité est terminée selon les codes NAF et les groupes SEI.....	39
Tableau 9 - Répartition des notes de vulnérabilité par rapport aux groupes SEI pour les sites localisés dont l'activité est terminée.....	44
Tableau 10 - Répartition des sites localisés dont l'activité est terminée par note de réaménagement et groupe SEI	45
Tableau 11 Présentation des lieux et des modes de consultation des données de BASIAS.....	48
Tableau 12 - Présentation des modes et des formes de diffusion des données BASIAS	48
Tableau 13 - Répartition de la totalité des activités recensées dans les quatre départements bretons.....	49

Liste des figures

Figure 1 - Etat de l'activité de la totalité des sites inventoriés dans les Côtes d'Armor.	23
Figure 2 - Répartition des 3413 sites localisés des Côtes d'Armor en fonction de l'état de leur activité	25
Figure 3 –Légende de la carte de répartition des sites localisés en fonction de leur état d'activité.....	25
Figure 4 - Carte de répartition des sites localisés en fonction de leur état d'activité.....	26
Figure 5 - Nombre de sites dont l'activité est terminée par commune	28
Figure 6 –Légende de la répartition par commune des sites dont l'activité est terminée	28
Figure 7 - Répartition par commune des sites dont l'activité est terminée	29

Figure 8 - Répartition des 3512 sites dont l'activité est terminée selon la date de démarrage de celle-ci.....	31
Figure 9 - Nombre d'activités simultanées ou successives sur un même site dont l'activité est terminée.....	33
Figure 10 - Répartition des 4250 activités des 3152 sites dont l'activité est terminée en fonction des codes NAF et des groupes SEI	35
Figure 11 - Répartition des activités « principales » des 2844 sites localisés dont l'activité est terminée selon les codes NAF et les groupes SEI	40
Figure 12 - Répartition cartographique des codes NAF de l'activité principale des sites localisés dont l'activité est terminée.....	41
Figure 13 - Code NAF de l'activité principale des sites localisés dont l'activité est terminée	42
Figure 14 - Répartition des notes de vulnérabilité par rapport aux groupes SEI pour les sites localisés dont l'activité est terminée	44
Figure 15 - Répartition des 2844 sites localisés dont l'activité est terminée par note de réaménagement et groupe SEI	45
Figure 16 – Schéma synoptique de l'IHR22	51

Synthèse

Entrepris conformément à la politique nationale définie par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - MEDD (circulaire du 03/12/1993), l'inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service (IHR) du département des Côtes d'Armor a été réalisé par le BRGM, Direction du Service Public, sur la base du pré-inventaire réalisé par monsieur F. Ogé du CNRS :

Cette étude est financée conjointement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'ADEME, le Conseil Général des Côtes d'Armor et le BRGM sur sa dotation de l'Etat.

La zone d'étude porte sur la totalité des communes du département des Côtes d'Armor (22) pour la période comprise entre l'année 1850 à l'an 2002, année de démarrage de l'inventaire. Le nombre de sites répertoriés à ce jour est de 3766 dont 90% ont été localisés sur carte.

L'inventaire suit la méthodologie nationale publiée en 1996 par l'ADEME. Après le cadrage de l'étude (période étudiée, activités retenues, territoire couvert), validé lors de la réunion du comité de pilotage du 17 octobre 2002, différentes tâches se sont succédées pour la réalisation complète de l'inventaire.

Les étapes suivantes ont été suivies pour l'ensemble des 3766 sites répertoriés:

- dépouillement des dossiers à la Préfecture, aux Archives Départementales, à la DRIRE, à la D.R.A.C., à la D.D.A.S.S., au Tribunal de Commerce, etc... à partir du pré-inventaire de M. Ogé et des compléments de références dénombrées par le BRGM. Ce dépouillement a comme finalité la rédaction de fiches types récapitulant les informations nécessaires à l'instruction de l'inventaire ;
- regroupement des fiches manuscrites par commune et par site pour éliminer les doublons et travailler sur la notion de lieu géographique ;
- approche toponymique à partir de cartes anciennes et des différents plans trouvés dans les archives, afin de localiser, dans la mesure du possible, des sites sur cartes I.G.N. à 1/25 000 ;
- consultations communales pour localiser les sites à l'échelle du 1/25 000 et préciser l'état d'occupation actuel des terrains; toutes les communes ayant au moins un site répertorié ont été consultées, parfois à deux reprises ;
- saisie dans la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service) de toutes les informations recueillies sur les 3766 sites, y compris les coordonnées X et Y des sites localisés ;

Pour tous les sites localisés et dont l'activité est terminée (cf. 1.1), les tâches complémentaires suivantes ont été effectuées :

- instruction des critères environnementaux, notamment par la localisation des sites

par rapport aux captages d'alimentation en eau potable et de leurs périmètres de protection, l'identification de la nature géologique du sous-sol ;

- attribution de notes aux sites en fonction de leurs localisations par rapport à la vulnérabilité des nappes ;
- recherche du type d'occupation actuelle ou du type de projet de réaménagement de chaque site ;
- attribution de notes aux sites en fonction du réaménagement de leurs emplacements ;
- saisie dans la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service) de toutes ces informations complémentaires ;

La finalité de l'inventaire est de conserver la mémoire de ces sites, pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement.

Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs actuels ou futurs des sites, pour toutes transactions foncières.

Introduction

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la politique définie par la circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en date du 3 décembre 1993. La démarche nationale d'inventaire historique des anciens sites industriels (IHR), est appliquée aux régions, puis, pour des raisons pratiques de réalisation, déclinée par département.

En Bretagne, les premiers inventaires terminés sont ceux du Finistère (2001) avec 3757 sites et du Morbihan (2004) qui a répertorié 3214 sites. Les Côtes d'Armor est le troisième département mis en chantier en 2002 et celui de l'Ille et Vilaine a démarré en 2003. Leur achèvement a été fixé au 31 décembre 2006.

A la demande de la DRIRE, un pré-inventaire des cotes d'archives de l'activité industrielle du département des Côtes d'Armor a été réalisé en 1995, par monsieur F. Ogé du CNRS. En 2002, la DRIRE Bretagne a sollicité le BRGM SGR/Bretagne pour conduire l'inventaire des Côtes d'Armor dans le cadre de sa mission de service public.

Les partenaires financiers de cette étude sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'ADEME, le Conseil Général des Côtes d'Armor et le BRGM, sur sa dotation de l'Etat. L'étude suit la méthodologie nationale publiée en 1996 par l'ADEME qui définit treize tâches successives pour la réalisation d'un inventaire.

Le principal objectif de l'inventaire est de recenser de manière aussi large que possible tous les sites, c'est-à-dire les lieux géographiques, ayant été le siège d'une ou plusieurs activités industrielles ou de stockages de produits potentiellement polluants, dans un secteur d'étude et sur une période définies, de les situer dans leur contexte environnemental par rapport à l'utilisation actuelle des terrains, afin de conserver la mémoire de ce passé industriel.

La période d'étude pour le département des Côtes d'Armor s'étend de l'année 1850 à l'an 2002, c'est à dire depuis la naissance de l'ère industrielle et de son développement dans le département.

Trois groupes d'activités sont définis dans la **circulaire du 3 avril 1996** du Service de l'Environnement Industriel (SEI), du ministère chargé de l'Ecologie relative à réalisation de diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée des risques sur les sites industriels en activité. Ils sont classés en fonction de leur potentiel polluant décroissant (1 > 2 > 3). Pour le département des Côtes d'Armor, les activités retenues sont celles des deux premiers groupes (1 et 2) et quelques activités du groupe 3

Lors de sa réunion du 17 octobre 2002, le Comité de Pilotage de l'IHR 22 a retenu pour le recensement, toutes les activités des groupes 1 et 2, et quelques activités du groupe 3 : les captages d'adduction d'eau potable abandonnés, la production et distribution de combustible gazeux, l'utilisation de sources radioactives et une activité particulière : les sites de stockages de marée noires classés comme des D.L.I. (réf. 1.2.1 et annexe 1). Lors de cette même réunion il avait aussi été décidé d'inventorier les générateurs à pyralène. Le Comité de Pilotage du 19 novembre 2004 a annulé cette décision, car l'ADEME se consacrait déjà à un tel inventaire. De la même façon,

le seuil des dépôts hydrocarbures et des stations services qui avait été fixé à 50 m³, a été ramené à 20 m³ pour les dépôts d'hydrocarbures et totalement supprimé pour les stations services, lors du Comité de pilotage du 3 juillet 2003, afin d'être homogène avec les trois autres départements bretons.

L'inventaire suit la méthode nationale publiée en 1996 par l'ADEME qui définit treize tâches principales. A l'issue de cet inventaire, le nombre de sites répertoriés est de 3766.

Les résultats présentés dans ce rapport rendent compte de l'ensemble des renseignements recueillis sur les sites à partir des documents qui ont pu être consultés, de l'état actuel des sites (en activité ou non (réf. 1.1), du type de réaménagement et des captages et périmètres de protection des adductions d'eau potable (A.E.P.) existants en 2006.

Cet inventaire n'a pas la prétention d'être exhaustif car, en dépit de recherches approfondies, certains sites et certaines informations n'ont peut être pas été retrouvés. Certains sites restent donc partiellement renseignés, particulièrement les sites très anciens ou situés dans les grandes agglomérations.

La finalité de l'inventaire est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs actuels ou futurs des sites, pour toutes transactions foncières.

1. Méthodologie de l'inventaire des Côtes d'Armor

1.1. LE COMITE DE PILOTAGE

L'inventaire historique régional des Côtes d'Armor (IHR22) est suivi par un comité de pilotage rassemblant les organismes suivants :

Les organismes financeurs :

- L'ADEME ;
- L'agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) ;
- Le Conseil Général des Côtes d'Armor ;
- Le BRGM (SGR Bretagne) par le biais de sa dotation.

Les organismes non financeurs qui contribuent à l'opération en facilitant l'accès aux données :

- Le Conseil Régional ;
- L'association des maires des Côtes d'Armor ;
- Les Archives Départementales ;
- La D.D.A.F ;
- La D.D.A.S.S. ;
- La D.D.E. ;
- La D.I.R.E.N. ;
- La D.D.R.A.C. ;
- Le C.N.R.S. ;
- La C.C.I. des Côtes d'Armor ;
- Les villes de Saint Brieuc, Dinan, Lannion, Guingamp, Plérin, Ploufragan ;
- La Communauté de Communes de Saint Brieuc ;
- La F.A.P.E.N. ;
- La Société d'Emulation des Côtes d'Armor ;
- L'Institut de Recherche Historique sur les Sociétés et Cultures d l'Ouest ;
- La S.E.P.N.B. ;
- L'Association Eaux et Rivières ;
- VIVAMORNATURE.

Les animateurs / Maîtres d'œuvre sont la DRIRE Bretagne et la Préfecture des Côtes d'Armor, l'opérateur est le BRGM - SGR/BRETAGNE.

Quatre réunions du comité de pilotage ont encadré la réalisation de l'inventaire (17/10/2002, 03/07/2003, 19/11/2004, 24/11/2005). La dernière réunion du comité de pilotage fixée au 28/11/2006, a acté la fin de l'inventaire et définit les modalités de diffusion des informations recueillies, notamment ce qui sera mis en consultation sur le site Internet BASIAS.

1.2. PRESENTATION :

La méthode nationale, publiée en 1996 par l'ADEME, préconise une succession de tâches (étapes) pour la réalisation des inventaires des anciens sites industriels et sociétés de service. Pour les Côtes d'Armor, la démarche suivie a été la suivante :

Tâche 1 : Cadrage et préparation de l'inventaire, définition des critères de sélection des sites (période étudiée, types d'activités retenues et seuils éventuels) lors de la réunion du Comité de Pilotage le 17 octobre 2002, (Réf. Annexe 1) ;

Tâche 2 : Pré-sélection des cotes d'archives. Celle-ci avait été réalisée en 1995 par M. F. Ogé du CNRS ;

Tâche 3 : Dépouillement des archives à la Préfecture, aux Archives départementales, à la DDASS, à la DRIRE, au Tribunal de Commerce, préciser la liste des archives consultées.

Les sites retenus relèvent d'au moins une activité recensés dans la liste des codes NAF retenus par le Comité de Pilotage et présentée en annexe 1. Lors du dépouillement des archives, malgré la consultation permanente de l'annuaire de France Télécom, il n'est pas toujours possible d'identifier l'état d'activité du site (en activité ou non). Ceci a comme conséquence, la création de fiches concernant des sites qui sont ensuite, lors des enquêtes auprès des Mairies, identifiés comme « en activité » (exerçant une activité de la liste des activités retenues). Ces sites sont conservés dans BASIAS afin de ne pas perdre l'historique particulier de ces sites.

Tâche 4 : Regroupement des fiches par commune et par site (même adresse) ;

Tâche 5 : Approche toponymique et localisation des sites sur cartes IGN à 1/25 000 ;

Tâche 6 : Consultation des mairies pour contrôler et compléter les informations recueillies et préciser l'état d'occupation actuelle des sites ;

Tâche 7 : Visite rapide de terrain pour vérification de la localisation et du réaménagement éventuel des sites, quand les informations n'ont pas pu être obtenues à l'étape précédente ;

Tâche 8 : Numérisation des coordonnées X et Y des sites ;

Tâche 9 : Recherche des critères environnementaux (géologie, proximité des captages d'adduction d'eau potable, typologie des réaménagements) ;

Tâche 10 : Saisie des informations acquises dans la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service) ;

Tâche 11 : Attribution de notes aux sites, selon la méthode nationale des anciens sites localisés en fonction de la nature de l'activité, des critères environnementaux et de l'utilisation actuelle du site. Transcription sous forme de tableaux ;

Tâche 12 : Transfert des données vers un Système d'Information Géographique (SIG), MAPINFO, pour éditer quelques cartes à petites échelles ;

Tâche 13 : Synthèse des informations et rédaction du rapport final.

1.3. REALISATION DES DIFFERENTES TACHES DE L'INVENTAIRE DANS LES CÔTES D'ARMOR

1.3.1. Cadrage et préparation de l'inventaire (tâche 1)

Après le Finistère et le Morbihan, terminés en 2001 et 2004, les Côtes d'Armor est le troisième département de Bretagne où l'inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service a été mis en œuvre. Il a démarré en 2002 pour s'achever en décembre 2006. Quant à l'Ille et Vilaine, son inventaire a démarré en 2003 et il s'est terminé en novembre 2006.

Le MEDD a établi en 1996, dans le cadre général des inventaires régionaux, une liste type des activités industrielles et de sociétés de service potentiellement polluantes et les a classées en trois groupes selon l'importance de la pollution potentielle de chaque activité (1, 2, 3) ; le groupe 1 étant le plus potentiellement polluant.

Les membres du premier Comité de Pilotage de l'IHR 22, réunis le 17 octobre 2002, ont retenu l'ensemble des activités du groupes 1, la majorité des activités du groupe 2 et quelques activités du groupe 3 qui concerne (réf. annexe 1) :

- les industries extractives ;
- les industries manufacturières (textile, bois, papier, raffinage, chimie, plastiques, produits minéraux non métalliques, métallurgie et travail des métaux, fabrication de machines et équipement, de matériel électriques et électroniques, de radio, de télévision, de transport...);
- la production et la distribution d'électricité ;
- le commerce et la réparation automobile ;
- Les transports et les communications ;
- Les activités de nettoyage et/ou de vidanges ;
- Les services collectifs, sociaux et personnels (assainissement, décharges, usine d'incinérateurs,...) ;
- Les stockages (engrais et phytosanitaire, produits chimiques, liquides inflammables, boues de dragage ...)
- une activité particulière : les sites de stockages de déchets de marées classés en Z3 « dépôt de liquides inflammables »
- les captages d'adduction d'eau potable abandonnés ;
- la production et distribution de combustible gazeux et l'utilisation de sources radioactives.

Lors de la réunion du comité de pilotage, en date du 17 octobre 2002, l'inventaire des générateurs à pyralène avait été décidé. Il a été supprimé lors de la réunion du Comité de Pilotage du 19 novembre 2004, car l'ADEME réalisait déjà un tel inventaire. Le seuil des capacités de stockage des hydrocarbures et des stations services avait été fixé à 50 m³ puis, dans un souci d'homogénéité avec ce qui avait été décidé dans les trois autres départements bretons, il a été ramené à 20 m³ pour les dépôts d'hydrocarbures et totalement supprimé pour les stations services lors de la réunion du Comité de pilotage du 3 juillet 2003 (réf. Annexe 1).

Les activités recensées dans le cadre de l'inventaire, sont, pour la majorité, des activités couvertes par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), soumises à déclaration ou à autorisation.

Les sites issus de l'inventaire national des déchets radioactifs de l'ANDRA (1998) ou inscrits dans BASOL (base de données validée par le MEDD/DPPR/SEI) ne sont retenus dans cette étude que s'ils ont été trouvés lors du dépouillement des archives.

La période d'étude, pour le département des Côtes d'Armor s'étend de l'année 1850 à l'an 2002, soit depuis le début de l'essor industriel dans le département jusqu'à nos jours.

1.3.2. Pré-sélection des cotes d'archives (pré-inventaire) (tâche 2)

Le pré-inventaire des cotes d'archives nécessaire à la réalisation de cet inventaire, a été réalisé par M. Ogé du CNRS, à la demande de la DRIRE en 1995. Il a consisté à relever les cotes d'archives des activités industrielles dans différentes administrations pour la période 1800-1995. Le travail est détaillé au niveau des Archives Départementales, mais ensuite, le plus souvent réduit à des indications de « mètres linéaires » à consulter dans différentes administrations.

1.3.3. Dépouillement des archives (tâche 3)

Le dépouillement des archives a été fractionné. En effet, les archives de la Préfecture concernant les dossiers ICPE de la période 1939 -1972 n'étaient pas stockées au bon endroit et n'ont donc pas été accessibles tout de suite. Cette absence a conduit à rechercher des informations sur cette période par différents biais : annuaires téléphoniques, Tribunal de Commerce de Saint Briec, liasses de courrier à la D.R.I.R.E, ce qui a consommé beaucoup de temps. Les archives de la Préfecture ont ensuite pu être retrouvées et consultées.

Le dépouillement a débuté aux Archives Départementales où, pour la période 1850-1939, le versement des dossiers des installations classées de la Préfecture aux Archives Départementales s'est toujours régulièrement effectué. Grâce à cela, on a pu retrouver rapidement, pour cette période, les cotes d'archives des versements, les consulter et les inventorier (dossiers des installations incommodes, insalubres et dangereuses référencés à la cote 5M. Exemple : AD 5M68). Lorsqu'un plan de localisation existait, il a été utilisé pour situer les sites sur carte à 1/25 000. L'archivage des ICPE s'est interrompu avec la guerre et n'a pas redémarré après celle-ci. Néanmoins, il a été possible de consulter un certain nombre de documents qui ont permis d'avancer dans l'inventaire, malgré l'inexistence de certains plans de localisation (références à la cote W. Exemple : AD 1383W), tels que :

- les listes d'établissements dangereux (année 1954) et des réponses à des enquêtes préfectorales sur les dépôts de gaz (1952) ou des ouvertures d'entreprises durant la guerre (1939-1945) ;
- les inventaires des sites de stockages de déchets de marées noires ;
- un inventaire complet des décharges de 1979 à 1981, des patentes pour la ville de Saint Briec ;
- la liste de propriétaires de dépôts de liquide inflammable en 1962 ;
- les documents sur le démantèlement de stations services jusqu'en 1990 ;
- les annuaires téléphoniques de 1926, 1936, 1946, 1952, 1958, 1964.

Les archives de la Préfecture ont permis de consulter les dossiers ICPE de 1939 à 1972. L'inventaire a été par ailleurs l'occasion de faire un tri dans ces archives. Les dossiers complets (avec l'ensemble des documents référencés) dont l'activité est terminée ont été classés par commune et par ordre alphabétique et rangés dans des boîtes numérotées. Ces dernières sont maintenant archivées sous la référence P (B1) dans le service environnement de la Préfecture. S'il a un numéro ICARE connu (référence utilisée par la préfecture), il est indiqué entre parenthèse. La lettre « L » qui peut suivre, indique que l'on a trouvé des renseignements (succession, date de début ou de fin) dans une liste recensant les installations classées pour l'environnement en 1979. Concernant les transformateurs à pyralène, des fiches de déclarations ont été retrouvées (liste incomplète) référencées : DOC PCB Préfecture. Les fiches créées avant la décision de ne pas prendre en compte les transformateurs dans l'inventaire, ont été conservées, mais l'investigation de terrain n'a pas été réalisée (état d'activité, localisation, réaménagement). Un inventaire des décharges datant de 1979 a également été consulté, Ex : P (inv. des décharges) 1989.

Ensuite l'inventaire s'est poursuivi à la DRIRE pour les dossiers ICPE industriels de la période 1973 – 2002 ; 1973 étant la date à partir de laquelle la DRIRE a été en charge de ces dossiers. L'inventaire a été l'occasion de lister et de classer les archives de la D.R.I.R.E. Si les documents connus sont antérieurs à 1972 (essentiellement des pelures de courrier), ils sont classés par ordre chronologique, après cette date, ils sont rangés par commune avec, pour chaque site, la totalité des documents référencés classés chronologiquement (lettre, décision administrative, déclaration, autorisation, autres documents). Les références bibliographiques dans l'inventaire sont D-COMMUNE-D ou A (déclaration ou autorisation), année du premier document référencé, Exemple : D-PLEUDIHEN-D 1975.

L'inventaire a été complété par des informations recueillies grâce :

- à L'ADEME : le programme de réhabilitation des décharges des Côtes d'Armor référencé dans l'inventaire : PRDCA ;
- au Conseil Général, à la DDAF et la DDASS : les captages d'adduction d'eau potable et leurs périmètres de protection ; Ex : INV.DDA (Fév. 1984) ;
- au Tribunal de Commerce de Saint Briec : M. Tépho, greffier du Tribunal a accepté de donner l'accès aux documents (fiches papier) concernant les cessations d'activité de la période 1952-1972 pour les circonscriptions de Paimpol et Saint Briec ;
- à la DDRAC : l'inventaire du patrimoine industriel de Marina Gasnier ;
- au BRGM : l'inventaire des anciennes mines, des sites de marées noires, des documents sur les captages d'adduction d'eau potable. Ex : BRGM : R38154 ;
- à l'inventaire des usines à gaz de l'Association Robin des Bois (décembre 1994) ;
- aux cartes des Editions Géographiques Professionnelles (E.G.P.) : n°6, 10, 13, 14,15, 19 (1934), 19 (1945), 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 30 (1934), 30 (1947), 39, 84, 89, 100 (1938), Ex : Carte EGP N° 14 (2nd éditions) ;
- laux cartes anciennes ;

- aux cartes de l'I.G.N. ;
- aux mairies : quand la création d'une fiche de site est due à une information orale, recueillie le plus souvent en mairie, elle est référencée sous les lettres « IOP ».

Les sites retenus sont, *a priori*, ceux qui ont cessé leur activité industrielle ou de service (par rapport à la liste des codes NAF retenus par le Comité de Pilotage et présentée en annexe 1). Mais lors du dépouillement des archives, malgré la consultation permanente de l'annuaire de France Télécom, il n'a pas toujours été possible d'identifier l'état (en activité ou non) du site. Ceci a eu comme conséquence la création de fiches concernant des sites qui sont ensuite, lors des enquêtes auprès des mairies, identifiés comme « en activité » (exerçant une activité de la liste des codes NAF). Ces sites sont conservés dans BASIAS afin de ne pas perdre l'historique particulier de ces sites.

1.3.4. Regroupement des fiches par sites - Approches toponymiques et localisation sur cartes (tâches 4 et 5)

Lors du dépouillement, lorsqu'un document administratif répondant aux critères de sélection était trouvé, une fiche détaillée de renseignement était établie (cf. annexe 2). A partir des localisations obtenues (plans dans les dossiers et des correspondances d'adresse et/ou de noms d'exploitants), les fiches d'un même emplacement ont été regroupées, pour travailler sur la *notion de site géographique*. Le regroupement des fiches et la localisation sur cartes ont souvent été effectués au cours du dépouillement, pour éviter la création de fiches inutiles (doublons).

Les tâches 3, 4 et 5 ont été réalisées d'octobre 2002 à juin 2003, puis reprises à la préfecture à partir de 2004, quand ces documents ont été consultables.

1.3.5. Consultation des mairies, visites, localisation des sites et enquête sur le réaménagement (tâches 6 et 7)

Compte tenu du déroulement des opérations, toutes les mairies du département ayant au moins un site répertorié ont été consultées au moins une fois. Pour un petit nombre de communes, une première fois durant l'été 2003, pour les fiches établies hors préfecture, éventuellement une deuxième fois au cours des années 2004-2005, pour les fiches retrouvées en préfecture. Pour le reste des communes, une seule visite pour l'ensemble des fiches, si la visite n'avait pas été effectuée auparavant.

La rencontre avec un représentant des mairies a souvent permis de vérifier la justesse des informations portées sur les fiches, de les compléter au besoin, de préciser la localisation des sites, de vérifier la continuité ou non de l'activité et de noter le type de réaménagement existant ou les projets d'aménagement sur les sites ayant cessé leurs activités. Cette rencontre a, parfois, permis de créer de nouvelles fiches à partir des renseignements oraux recueillis (IOP).

Quand un site était localisé à partir d'un plan des archives et que la mairie n'avait pas connaissance du site et/ou du réaménagement éventuel, une visite de terrain était effectuée pour reconnaître les lieux et renseigner les fiches, dans la mesure où la physionomie du secteur n'avait pas été trop modifiée.

Pour Saint Briec et Lannion, les services de l'urbanisme ont autorisé l'accès au cadastre numérisé et au logiciel de gestion des parcelles et propriétaires. Ainsi, dans le cas où l'adresse était précise (numéro existant encore dans la rue, référence cadastrale dans le dossier), on a pu renseigner le nom du propriétaire, les numéros de section et parcelle, la surface de celle-ci, et son aménagement actuel (commerce, habitation, culture...).

Malgré toutes les recherches, la localisation de certains sites répertoriés est restée infructueuse pour les raisons suivantes :

- la rue a disparu ou changé de nom ;
- l'adresse est imprécise et sans numéro ;
- les vieux bâtiments ont été démolis et remplacés par un quartier neuf et il est difficile de les localiser de façon précise, par rapport à la nouvelle architecture du quartier ;
- l'adresse indiquée dans les archives est celle du gérant et non celle du lieu où l'activité était pratiquée.

Les sites ont été classés en plusieurs catégories selon l'état de leur activité :

- site industriel ou société de service en activité (sur le site est exercée une activité référencée dans la liste des activités retenues pour l'inventaire. Par exemple, un garage ayant sa station service arrêtée mais ayant récupéré la totalité de la superficie du site pour son activité « garage » est considéré en activité) ;
- site où l'activité industrielle est terminée (sur le site n'est pas exercée une activité référencée dans la liste des activités retenues pour l'inventaire). Dans ce cas, le site est, soit réutilisé par une autre finalité, commerce, bureaux, école, résidence, ou occupé par une activité non retenue dans l'inventaire, soit en friche, avec ou sans projet de réaménagement identifié ;
 - site partiellement en activité et partiellement en friche ;
 - site partiellement en activité et partiellement réaménagé ;
 - site partiellement réaménagé et partiellement en friche ;

Dans les trois cas précédents ; le site a été scindé en deux parties distinctes ayant chacune, actuellement, des utilisations différentes ;

- site mal localisé ou inconnu dont l'activité actuelle reste inconnue, même après les visites de terrain et/ou les visites de mairies, il est classé à la rubrique « ne sait pas ». Ces sites sont, soit des sites ayant fait l'objet de déclaration n'ayant pas abouti à des créations d'entreprise ou d'activité de service, soit trop anciens pour avoir laissé des traces dans la mémoire collective.

Cette enquête a permis de stabiliser le nombre de sites répertoriés à 3766.

1.3.6. Numérisation des coordonnées des sites (tâche 8)

Les sites localisés ont été géo référencés à la précision du 1/25 000, c'est-à-dire que leurs coordonnées Lambert (Lambert II étendu) ont été déterminées pour pouvoir les

intégrer dans un système d'information géographique (SIG) sur des fonds IGN scannés à 1/25 000. Actuellement sur les 3766 sites répertoriés, 3413 sites sont localisés.

1.3.7. Recherche des critères environnementaux (tâche 9)

La recherche des critères environnementaux a porté sur les 2844 sites qui sont géo-référencés et dont l'activité industrielle est terminée (hors transformateur à pyralène). Elle a consisté à :

- Positionner tous ces sites (localisés dont l'activité était terminée) par rapport aux captages d'alimentation en eau potable et à leurs périmètres de protection ou par défaut, à un rayon de 1 000 m autour de chaque captage. Le Conseil Général a fourni en 2006, sous forme numérique, la localisation des captages et, s'ils étaient établis, les périmètres de protection associés ;
- Définir la nature géologique des terrains sous-jacents aux sites qui conditionne la perméabilité et la porosité des sols et donc la vulnérabilité de l'aquifère pouvant être présente sous le site. Celle-ci a été attribuée à partir de la carte numérisée de la Bretagne à 1/250 000 de façon à être homogène à l'échelle du département des Côtes d'Armor, (les cartes à 1/50 000 ne couvrent pas l'ensemble du département et les cartes à 1/80 000 étant très anciennes et souvent plus ou moins obsolètes).

1.3.8. Saisie dans BASIAS des données recueillies (tâche 10)

A l'issue de l'inventaire, que le site soit en activité ou non, les données acquises ont été saisies dans la banque de données nationale unique BASIAS (base des anciens sites industriels et des activités de service). Elle est homogène pour toutes les régions et cohérente par rapport à la démarche rationnelle de gestion et du traitement des sites et sols pollués ou potentiellement pollués, mise en place par le MEDD. Elle est conçue pour être interrogeable tant à l'échelon régional, qu'à l'échelon national.

Le nombre important des champs de cette base permet d'intégrer l'information trouvée au cours du dépouillement des différentes sources (archives, cartes,...) ; on y trouve notamment pour chaque site, dans la mesure où ils ont pu être renseignés :

- le, ou les nom(s), des différents exploitants et propriétaires du site ;
- les périodes d'exploitation ;
- le, ou les type(s) d'activités exercées sur le site ;
- les produits présents sur le site ;
- l'adresse et les coordonnées si le site a pu être localisé ;
- l'état d'occupation actuel du site ;
- la géologie ;
- l'emplacement du site par rapport au point d'AEP le plus proche et à son périmètre de protection ou par défaut à un rayon de 1 000 m autour du captage ;
- les références bibliographiques ;
- les accidents éventuels survenus sur le site.

1.3.9. Attribution de notes aux sites (tâche 11)

L'attribution de notes aux sites inscrits dans BASIAS (cf. chapitre 3) a été mise en œuvre à la demande des financeurs de l'inventaire, pour leurs besoins propres, pour des sites ayant cessé toute activité industrielle.

Cette méthode proposée à l'issue de l'inventaire permet de hiérarchiser, de façon sommaire à ce stade, les priorités d'éventuelles interventions de type diagnostic sur les sols et les eaux, pour les sites notés du département concerné.

Les sites se voient attribuer deux types de notes selon :

- leur localisation par rapport à la vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles (critère instruit à partir de document à petite échelle),
- le type de réutilisation et/ou de réaménagement réalisé ou projeté de l'emplacement du site.

Cette attribution de notes constitue un des outils possibles parmi d'autres, qui pourraient être mis au point par les utilisateurs des données de l'IHR, afin de répondre à des besoins spécifiques.

Il faut souligner que cette notation est réputée valide sur la base des informations contenues dans BASIAS, à la date de mise en œuvre de l'attribution des notes. Tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement ou sur la définition des périmètres de protection des captages d'eau potable, peut donc changer les notes du site.

1.3.9.1 Les notes attribuées aux sites selon leurs localisations par rapport à la vulnérabilité des eaux souterraines

Principes de base

Trois valeurs peuvent être attribuées (4, 3, 1) :

- **4** : sites localisés dans un périmètre de protection ou dans un rayon de 1 km autour d'un captage alimentant en eau potable une collectivité publique (AEP). Il s'agit de prendre en compte la notion de cible potentielle (êtres humains) quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées ;
- **3 et 1** : Il s'agit d'estimer, à défaut de cibles potentielles connues, la vulnérabilité, c'est-à-dire la perméabilité des formations géologiques ;

La note **3** est réservée aux terrains suffisamment perméables pour laisser transiter une pollution éventuelle.

La note **1** s'applique aux aquifères faiblement vulnérables (argiles sableuses, marne calcaire, molasse terrigène), ou terrains très peu perméables (formations épaisses d'argiles, limons, marnes,...), c'est-à-dire aux terrains qui sont suffisamment épais pour retarder de façon significative le transfert d'une éventuelle pollution.

1.3.9.2 Les notes de attribuées aux sites par rapport au type de réutilisation et/ou de réaménagement réalisé ou projeté de leurs emplacements

Le réaménagement du site est codé par un indice qui peut prendre trois valeurs (cf. annexe 4) :

- Réaménagement réalisé ou projeté de type sensible.....**4**
- Réaménagement réalisé ou projeté de type non sensible.....**2**

- Site non réaménagé (friche) et sans projet identifié.....1

- note 4 : tout réaménagement, réalisé ou projeté est considéré de type sensible dès qu'il y a concentration d'enfants (établissements scolaires, zone de loisirs ou de restauration, espace verts public,), résidence permanente (habitation, foyer, maison d'accueil, caserne), zone de soins avec hébergement (hôpitaux, clinique) ; ou utilisation du sol (jardin, champ cultivé) ;
- Note 2 : tout réaménagement, réalisé ou projeté est considéré de type non sensible dans tous les autres cas de figure (exceptés les cas correspondants à la note 1) : aménagements urbains, bureaux, ateliers, usine, commerces, locaux avec activité et/ou passage sans habitation, lieu de culte, dépôt de déchets ou de matériaux, entrepôts, hangars, voirie, stationnements, activités agricoles n'utilisant pas le sol (élevage en batterie sur sol couvert, culture sur substrat autre que le sol de l'ancien site industriel) ;
- Note 1 : tout terrain laissé en friche, remblayé, nettoyé et/ou sans projet identifié.

1.3.10. Transfert des données vers un Système d'Information Géographique (SIG) et réalisation de cartes (tâche 12)

Les informations seront transférées vers un Système d'Information Géographique (S.I.G.) permettant la réalisation de cartes de synthèse thématiques.

2. Présentation des données acquises dans les Côtes d'Armor

Le nombre de fiches de site renseignées et intégrées dans BASIAS, est actuellement de 3766 ; L'analyse ci-après rend compte de l'état des connaissances à la date de la fin de l'inventaire, c'est-à-dire en décembre 2006. Un cédérom donnant la liste et les références des 3766 sites est distribué aux co-financeurs.

2.1 ANALYSE DES DONNEES DE L'IHR DES CÔTES D'ARMOR : 3766 SITES

2.1.1 Répartition par commune de la totalité des sites de l'IHR 22

Le tableau 1 ci-après rend compte de l'ensemble des sites existants dans BASIAS, quel que soit le degré de précision des données engrangées.

Le nombre total de sites atteint 3766. Parmi ceux ci, les fiches déjà créées pour les transformateurs à pyralène, retirés de l'inventaire lors du Comité de Pilotage du 19/11/2004, ont été conservées dans l'état d'avancement de leur localisation et de l'état d'activité connus

Période étudiée au cours de l'inventaire : 1850 – 2002			
Côtes d'Armor	Nombre total de communes du département	Nombre de communes ayant au moins un site recensé	Nombre de sites recensés au cours de l'inventaire
	373	366	3766

Tableau 1 - Tableau récapitulatif des données de l'IHR 22

Sur les 373 communes du département des Côtes d'Armor (dans BASIAS, il n'y a que 372 communes car deux villages sont encore groupés : Fréhel et Plévenon), 7 communes n'abritent aucun site industriel recensé. L'annexe 3 présente, par commune, le détail de la répartition des sites selon différents critères (localisation, état de l'activité, classement des sites ...). La majorité des communes a entre 1 et 10 sites répertoriés dans la base BASIAS et 4 villes possèdent un nombre élevé de sites :

- Saint Briec : 385 sites,
- Dinan : 139 sites,
- Lannion : 114 sites,
- Lamballe : 99 sites.

2.1.2 Répartition par l'état de l'activité, de la totalité des sites de l'IHR 22

A l'issue de l'inventaire historique, les sites sont répartis en plusieurs catégories (cf. tableau 2, figure 1 et le paragraphe 1.2.5) :

- **en activité** : le site est occupé par une activité industrielle retenue par le Comité de Pilotage (réf. Annexe 1). Leur nombre atteint 575. Malgré la consultation de l'annuaire, ces sites ont fait l'objet de fiches pour de multiples raisons : succession,

changement d'enseigne etc., qui ont masqué l'état de leur activité (maintenue ou non) lors du dépouillement. Par contre, toute fiche réalisée est saisie dans BASIAS, car cela permet de conserver l'historique de ces sites (succession, changement d'activité). Il est nécessaire de souligner que le nombre de sites en activité sur le département des Côtes d'Armor (à la fin de l'inventaire, fin 2006) est bien supérieur à 575, mais qu'ils ne sont pas tous recensés et bancarisés dans BASIAS.

- **activité terminée** : il n'y a plus aucune activité industrielle sur le site (par rapport à la liste des activités retenues par le Comité de Pilotage). Actuellement 3130 sites sont dans ce cas. Ils sont soit en friche, soit réutilisés pour un usage autre que l'un de ceux de la liste des activités retenues par le Comité de Pilotage.
- **Partiellement en activité et partiellement en friche** : 2
- **Partiellement en activité et partiellement réaménagé** : 19
- **Partiellement réaménagé et partiellement en friche** : 1
- **état d'activité inconnue** : (rubrique « ne sait pas » dans BASIAS) : 390. Ce sont des transformateurs à pyralène qui ne font plus parti de l'inventaire ou des sites très anciens.

État de l'activité	Nombre total de sites	%par rapport au nombre total de sites
En activité	575	15,27
Activité terminée	3130	83,11
Partiellement en activité et partiellement en friche	2	0,05
Partiellement en activité et partiellement réaménagé	19	0,50
Partiellement réaménagé et partiellement en friche	1	0,03
Ne sait pas (transformateur à pyralène)	39	1,04
Total	3766	100,00

Tableau 2 - Etat de l'activité de la totalité des sites inventoriés dans les Côtes d'Armor

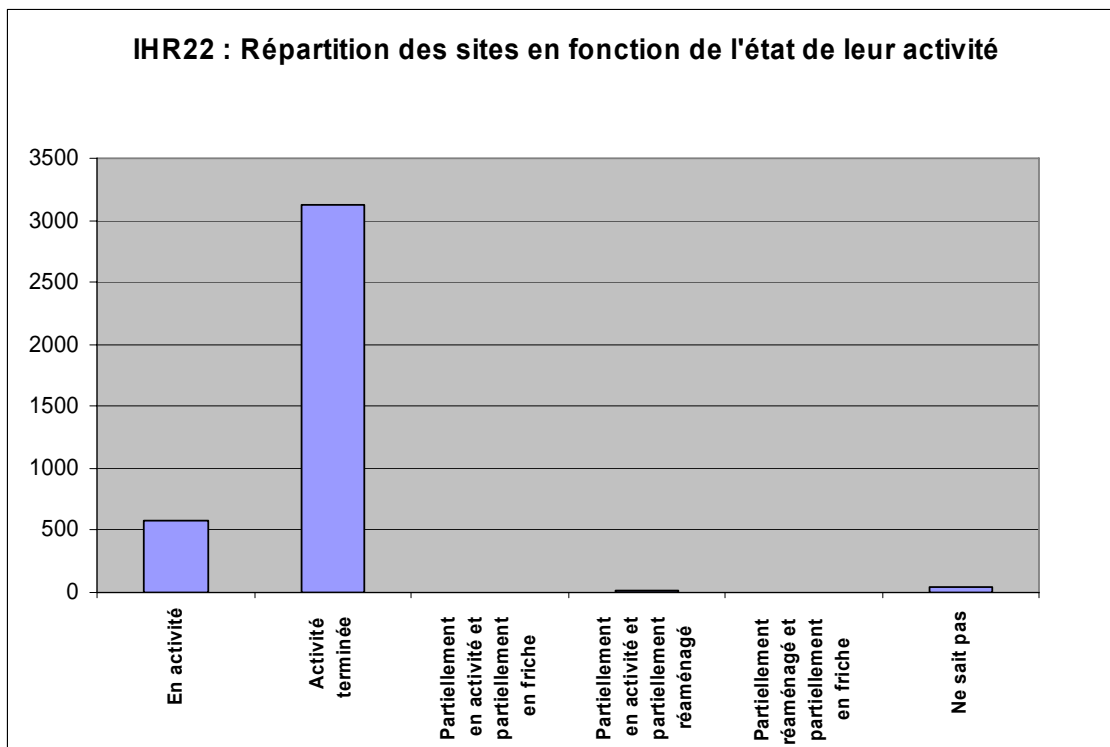


Figure 1 - Etat de l'activité de la totalité des sites inventoriés dans les Côtes d'Armor

Par souci de simplification, les 3130 sites « Activité terminée », les 2 sites « Partiellement en activité et partiellement en friche », les 19 sites « Partiellement en activité et partiellement réaménagé » et le site « Partiellement réaménagé et partiellement en friche » ont été comptabilisés ensemble, sous la terminologie « Activité terminée ». On obtient ainsi 3152 sites dont l'activité est terminée (réf. § 2.2).

2.1.3. Répartition de la totalité des sites de l'IHR22 par rapport à leur localisation et à l'état de l'activité des sites

La localisation des sites de l'inventaire peut être obtenue par différents moyens :

- une localisation directe à partir des plans retrouvés dans les archives ;
- une localisation obtenue grâce à des rencontres avec des personnes compétentes de la mairie de la commune concernée ;
- une localisation par une visite de terrain. Il n'est pas possible de visiter les 3766 sites recensés, seuls ont fait l'objet de recherche sur le terrain les sites mal connus des mairies donc les plus difficiles à retrouver, notamment ceux de la ville de Vannes.

La précision de la localisation est le 1/25 000, excepté Saint Briec et Lannion où l'accès au cadastre numérisé a permis, lorsque l'adresse était suffisamment précise, de localiser les sites à l'échelle cadastrale.

Parmi les sites répertoriés dans l'IHR22, 3413 sont localisés. Leurs répartitions en fonction de l'état de leur activité, sont présentées dans le tableau 3 et illustrées par les figures 2, 3 & 4.

État de l'activité	nombre de sites localisés	Nombre total de sites	% de sites localisés/activité
En activité	462	575	80,3
Activité terminée	2905	3130	92,8
Partiellement en activité et partiellement en friche	0	2	0,0
Partiellement en activité et partiellement réaménagé	19	19	100,0
Partiellement réaménagé et partiellement en friche	1	1	100,0
Ne sait pas (transformateurs à pyralène)	26	39	66,7
Total	3413	3766	90,6

Tableau 3 - Répartition des 3413 sites localisés des Côtes d'Armor en fonction de l'état de leur activité

Quand un site est identifié en activité, sa localisation n'est pas systématiquement recherchée. Le pourcentage de sites en activité localisé, atteint cependant 80%. Celui des sites localisés dont l'activité est terminée est de 93 %.

Les sites localisés dont l'activité est « ne sait pas » sont des transformateurs à pyralène, les autres sites « ne sait pas » ne sont pas localisés, ce sont, pour la plupart, des sites très anciens dont personne n'a gardé mémoire.

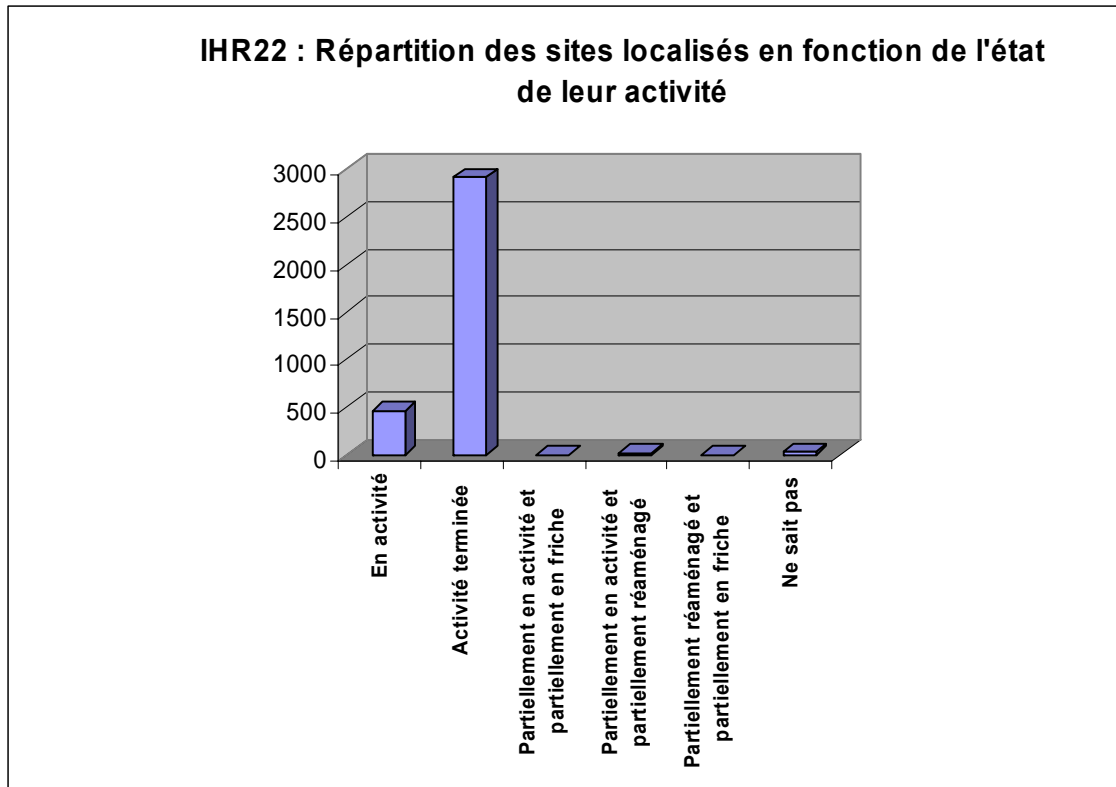


Figure 2 - Répartition des 3413 sites localisés des Côtes d'Armor en fonction de l'état de leur activité

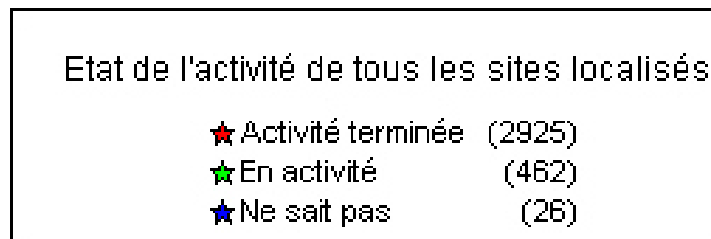


Figure 3 –Légende de la carte de la figure 4 : répartition des sites localisés en fonction de leur état d'activité

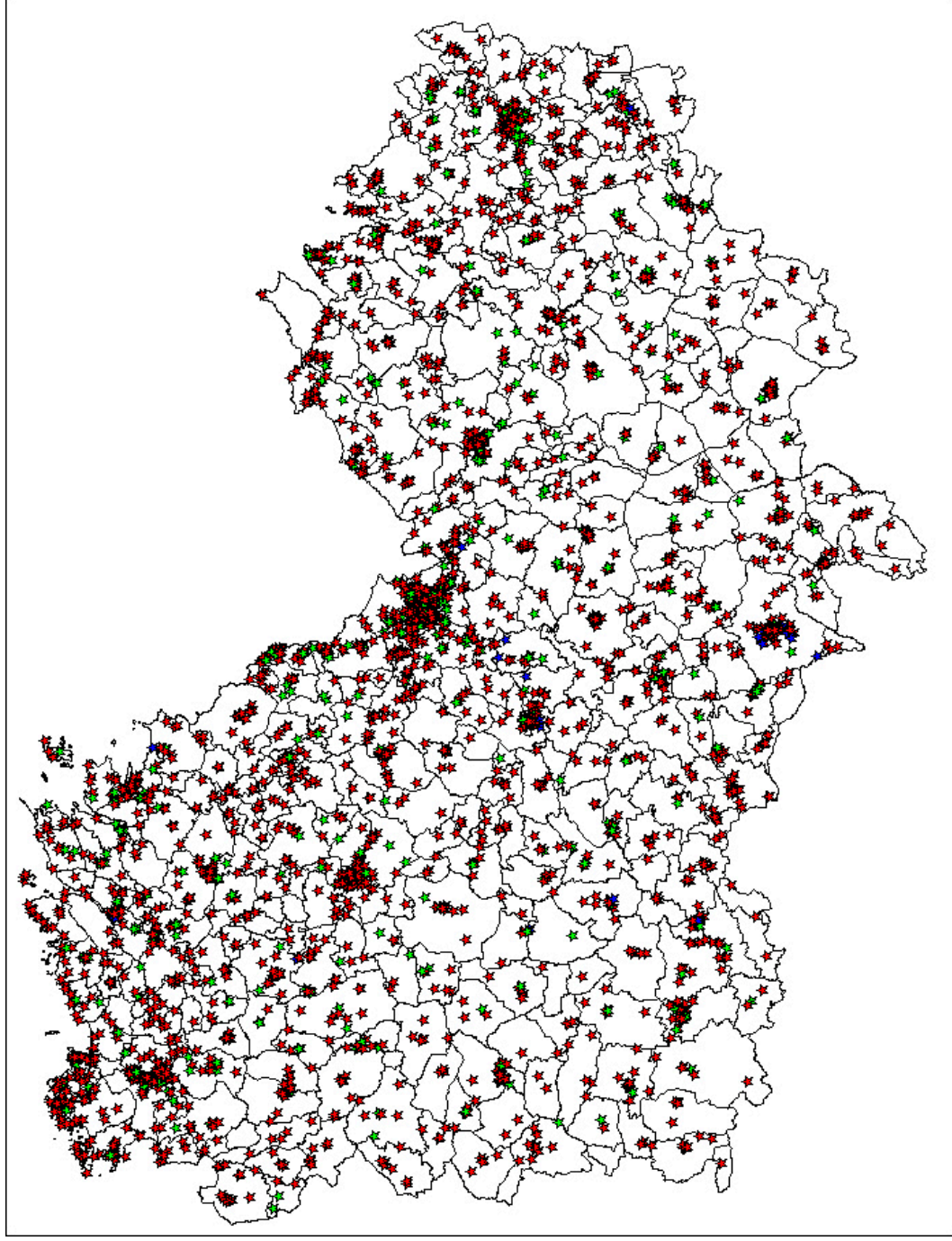


Figure 4 - Carte de répartition des sites localisés en fonction de leur état d'activité

2.2 ANALYSE DE LA REPARTITION DES SITES DONT L'ACTIVITE EST TERMINEE (LOCALISES OU NON) : 3152 SITES

L'inventaire des sites industriels et sociétés de service des Côtes d'Armor, porte sur des sites anciens dont l'activité (issue de la liste de référence) est terminée. Les fiches qui concernent des sites en activité ont néanmoins été conservées, mais elles n'ont pas fait l'objet d'analyses approfondies.

Un site est considéré en activité quand il est occupé par une activité industrielle ou de service conforme à la liste des activités retenues par le Comité de Pilotage (réf. Annexe 1). Par exemple, un garage avec station service, dont seule la station service a terminé son activité, est considéré en activité au titre du garage. En cas de pollution aux hydrocarbures, la présence du garage pourra guider les recherches ce qui n'est pas le cas quand le site est réaménagé pour un autre usage, habitation, commerce...

Seuls les sites dont l'activité est terminée, soit 3152 sites sont, à présent, pris en compte.

2.2.1 Répartition par commune des sites dont l'activité est terminée

Le tableau 4 et les figures 5, 6 & 7 présentent la répartition de sites dont l'activité est terminée, par commune.

Dix communes n'ont aucun site dont l'activité est terminée (2,7%). La majorité des communes a entre 1 et 5 sites (54,3 %) dont l'activité est terminée. Les communes ayant entre 6 et 50 sites représentent 41,2 % du nombre total des communes. Celles où le nombre de sites est supérieur à 50, seulement 1,8 % du nombre total des communes.

Le tableau de l'annexe 3 donne le nombre de sites par commune dont l'activité est terminée, trois communes, Saint Briec (338 sites), Dinan (124 sites) et Lannion (100 sites) ont 100 sites ou plus dont l'activité est terminée.

Nombre de sites	Nombre de communes concernées	%
0	10	2,7
> 0 et ≤ 5	202	54,3
> 5 et ≤ 10	88	23,7
> 10 et ≤ 20	54	14,5
> 20 et ≤ 50	11	3,0
> 50 et ≤ 100	5	1,3
> 100	2	0,5
Total	372	100,0

Tableau 4 - Nombre de sites dont l'activité est terminée par commune

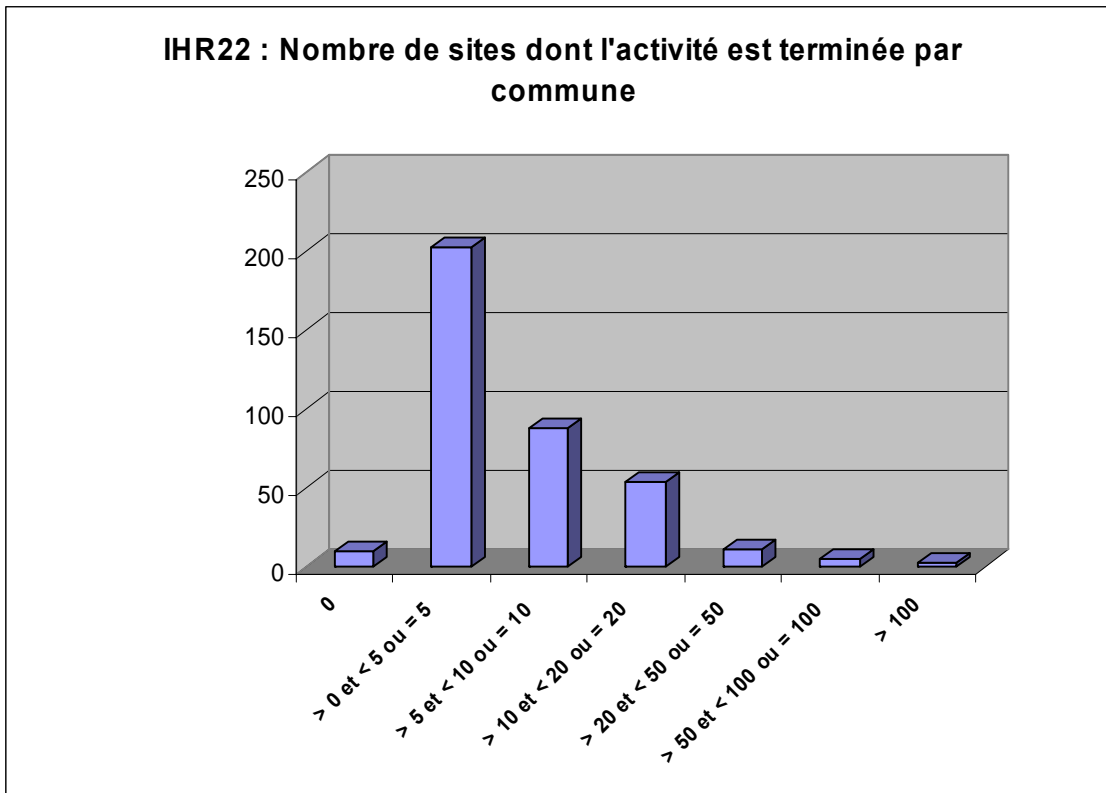


Figure 5 - Nombre de sites dont l'activité est terminée par commune

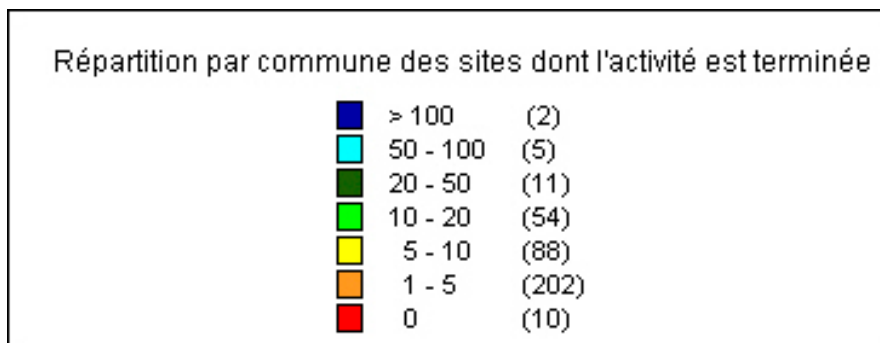


Figure 6 –Légende de la carte de la figure 7 : répartition par commune des sites dont l'activité est terminée

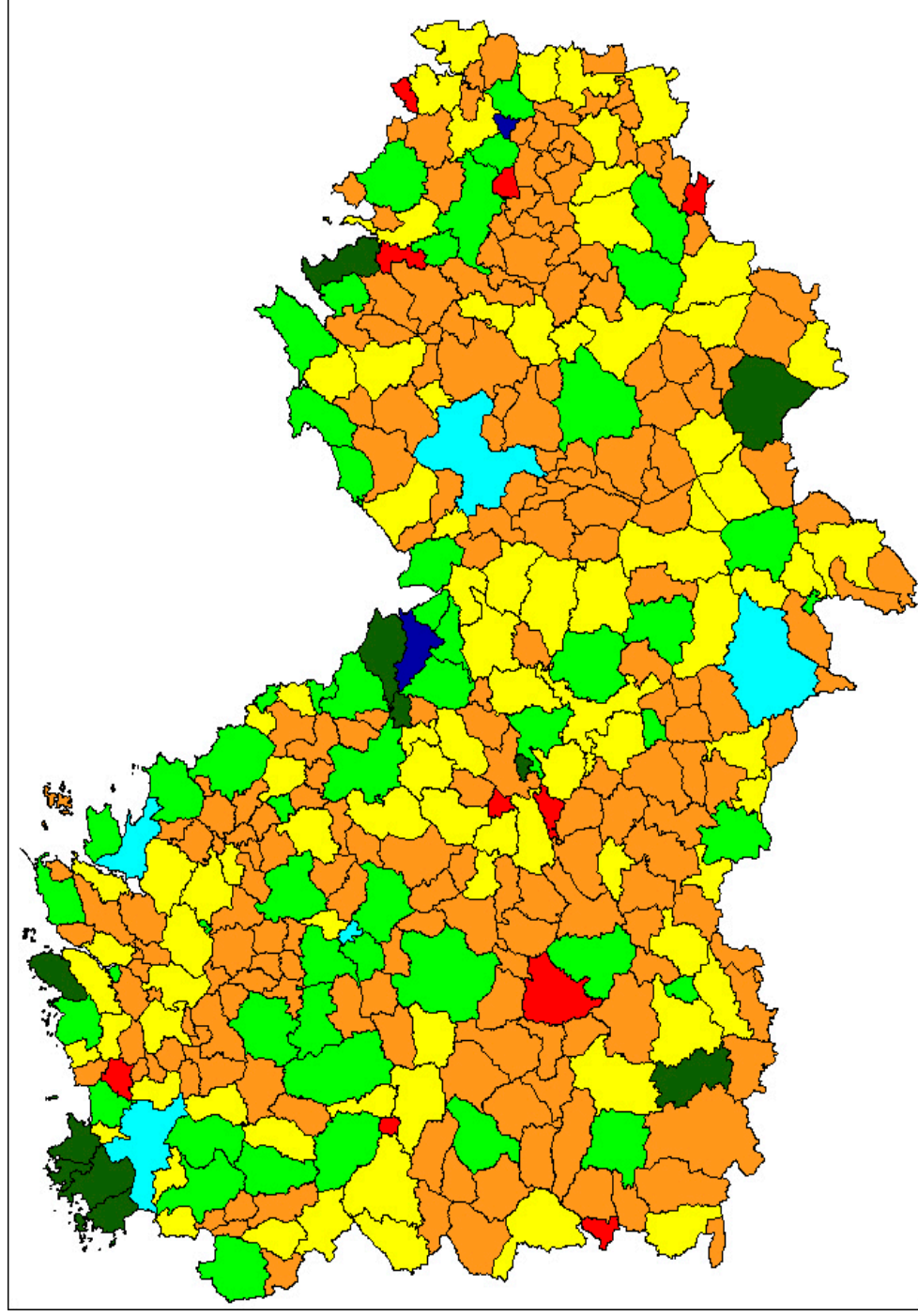


Figure 7 - Répartition par commune des sites dont l'activité est terminée

2.2.2. Répartition des 3152 sites dont l'activité est terminée selon la date de démarrage de celle-ci (tableau 5 et figure 8)

Période de début de L'activité	Nombre	%
avant 1850	46	1,5
01/01/1850 - 31/12/1899	48	1,5
01/01/1900 - 31/12/1919	42	1,3
01/01/1920 - 31/12/1939	478	15,2
01/01/1940 - 31/12/1944	110	3,5
01/01/1945 - 31/12/1959	586	18,6
01/01/1960 - 31/12/1979	1004	31,9
01/01/1980 - 31/12/2003	246	7,8
Imprécis	592	18,8
Total	3152	100,0

Tableau 5 - Répartition des 3152 sites dont l'activité est terminée selon la date de démarrage de celle-ci

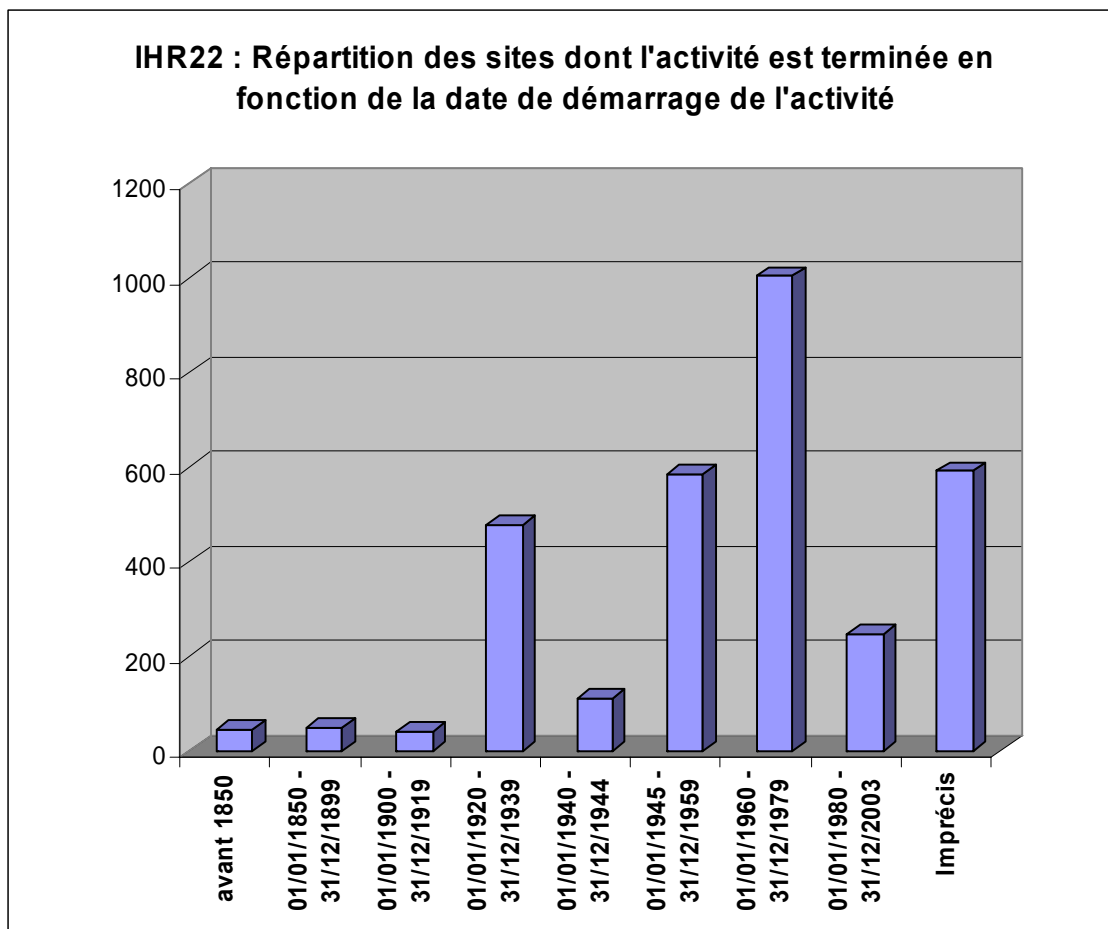


Figure 8 - Répartition des 3512 sites dont l'activité est terminée selon la date de démarrage de celle-ci

Le nombre d'activités terminées, ayant débuté avant 1920, sont relativement peu nombreuses, avec seulement 136 cas pour toute la période de 1850 à 1920, soit presque un siècle.

Le démarrage industriel est marqué à partir de 1920 où le nombre d'activités se multiplie rapidement, 478 créations en 20 ans (1920 – 1940) qui sont actuellement arrêtées.

La guerre de 1939-1945 marque un faible creux dans l'activité industrielle du département, par rapport aux autres départements bretons (Morbihan : 7 créations recensées seulement, Ille et Vilaine : 14), soit les archives sont mieux conservées, soit l'activité était beaucoup plus active dans les Côtes d'Armor qu'ailleurs. La création d'entreprises reprend en 1945, mais surtout durant la période 1960-1980 qui voit le développement important d'activités mais nombre d'entre elles ont aujourd'hui disparues (1004 entreprises fermées).

Après 1980, le nombre d'activités closes est relativement faible (246 fermetures), soit l'économie du département a peu évolué (peu de création), soit les entreprises sont encore en activité.

2.2.3 Répartition par code NAF et groupe d'activités définis par le SEI de la « totalité des activités » des sites dont l'état d'activité est terminée

2.2.3.1. Présentation

Chaque activité industrielle est définie par un code particulier, le code NAF (nomenclature des activités françaises). Lequel a été adaptés aux besoins de BASIAS, on parle alors de « Code National des Activités Françaises Modifié ». Ils sont présentés dans la note du Ministère chargé de l'environnement du 17/04/1996 (annexe 4). Celle-ci définit également l'appartenance de chaque activité industrielle à un groupe SEI (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}) en fonction de l'impact potentiel décroissant de l'activité industrielle sur l'environnement, selon l'ordre de priorité suivant : *groupe 1 > groupe 2 > groupe 3*

Ce chapitre présente la répartition des activités industrielles recensées en fonction des codes NAF modifiés et des groupes SEI auxquels elles appartiennent.

2.2.3.2 Nombre d'activités par site

Plusieurs activités industrielles différentes ont pu se succéder ou coexister sur un même site, cela donne un nombre d'activité (code NAF) supérieur au nombre de sites. Ainsi, dans les Côtes d'Armor, entre 1 et 5 activités différentes se sont exercées sur un même site (tableau 6 et figure 9).

La grande majorité des sites (72 %) n'a accueilli qu'un seul type d'activité, 23 % d'entre eux : deux activités différentes, 5,5 % d'entre eux : entre 3 et 6 activités. Le nombre total d'activités différentes atteint 4250 pour 3152 sites recensés en activité terminée (la même activité n'a été prise en compte qu'une seule fois par site).

Nombre d'activités par site	Nombre de sites concernés	% de sites concernés	Total d'activités
1 activité	2268	72,0	2268
2 activités	713	22,6	1426
3 activités	134	4,3	402
4 activités	31	1,0	124
5 activités	6	0,2	30
Totaux	3152	100,0	4250

Tableau 6 - Nombre d'activités simultanées ou successives sur un même site dont l'activité est terminée

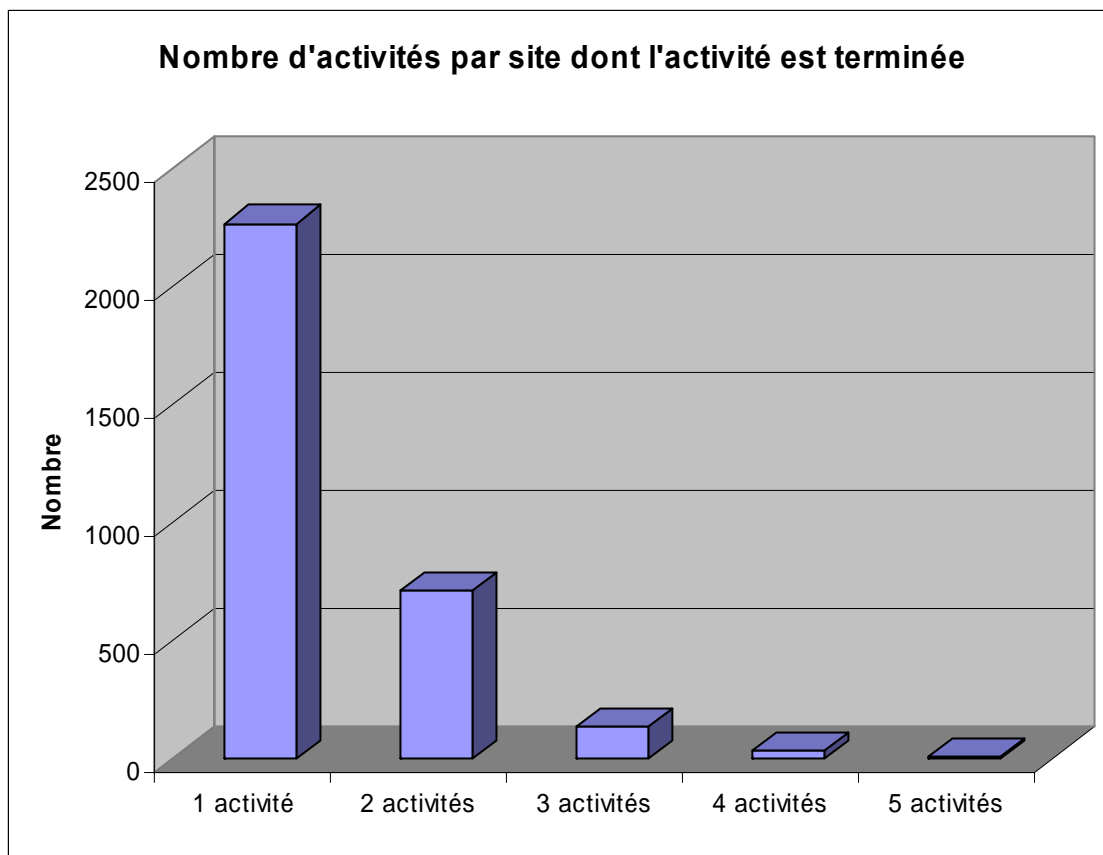


Figure 9 - Nombre d'activités simultanées ou successives sur un même site dont l'activité est terminée

Parmi les activités recensées, la majorité (57%) relève du groupe 1 et dans celui-ci, les stations services et décharges sont en majorité (26 et 25 %). Les DLI atteignent 16 %, les usines à gaz 6,5%. La métallurgie et l'industrie chimique représentent de 3,6 à 6,5%. Entre 2 et 3% se situent les blanchisseries, l'industrie du cuir, l'imprimerie et les industries manufacturières.

Le groupe 2 est moins bien représenté (38%). Dans ce groupe 2, ce sont les garages qui prédominent nettement avec 58% des sites, puis la métallurgie avec 22% des sites, la fabrication de machines et équipements avec 17% des sites. Ensuite, le pourcentage chute autour de 2 % des sites pour la fabrication de matériel de transport. Les autres activités sont peu ou pas représentées (tableau 7 et figure 10).

Le groupe 3, avec 212 activités, (5%) est constitué essentiellement des captages abandonnés (116) et des déchets verts ou de gravats (94).

Activité	Codes	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Total	%
Agriculture : Stockage de phytosanitaires, pesticides...	A01.4	15			15	0,35
Industrie extractible - Produit énergétique	CACB	36			36	0,85
Industrie agricole et alimentaire	DA				0	0,00
Industrie Textiles et Habillement	DB	9		1	10	0,24
Industries du cuir et de la Chaussure	DC	66			66	1,55
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	DD	18			18	0,42
Travail du papier et carton/Edition, imprimerie	DE	60			60	1,41
Cokéfaction, Raffinage, Industries nucléaires et sources radioactives	DF	1			1	0,02
Industrie Chimique	DG	89			89	2,09
Industrie du caoutchouc et des plastiques	DH	40			40	0,94
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	DI	14			14	0,33
Métallurgie et travail des métaux	DJ	115	357		472	11,11
Fabrication et réparation de machine et équipements	DK		272		272	6,40
Fabrication et réparation d'équipements électriques ou électroniques	DL	35	4		39	0,92
Fabrication de matériel de transport	DM		34		34	0,80
Autres industries manufacturières	DN	57			57	1,34
Production et distribution d'électricité, de gaz, de chaleur	E40	159			159	3,74
Captage, traitement et distribution d'eau	E41			116	116	2,73
Transport, communication	I60		4		4	0,09
Commerce de gros ou de détail en carburants	G50.5	634			634	14,92
Garage, réparations, carrosserie, peinture automobile (ou autres)	G50.2 G50.3		935		935	22,00

services aux entreprises	K74	1			1	0,02
Service collectifs, sociaux : assainissement, gestion des déchets	O90	614		94	708	16,66
Services personnels : blanchisserie, teinturerie,...	O93	69			69	1,62
Stockage de produits chimiques	Z1	6			6	0,14
Dépôts de liquides inflammables (volume >20 m3) ou de gaz	Z3, Z2	388		1	389	9,15
Boues de dragage	Z5	6			6	0,14
Total		2432	1606	212	4250	100

Tableau 7 - Répartition de toutes les activités des sites dont l'activité est terminée par groupe SEI et par code NAF

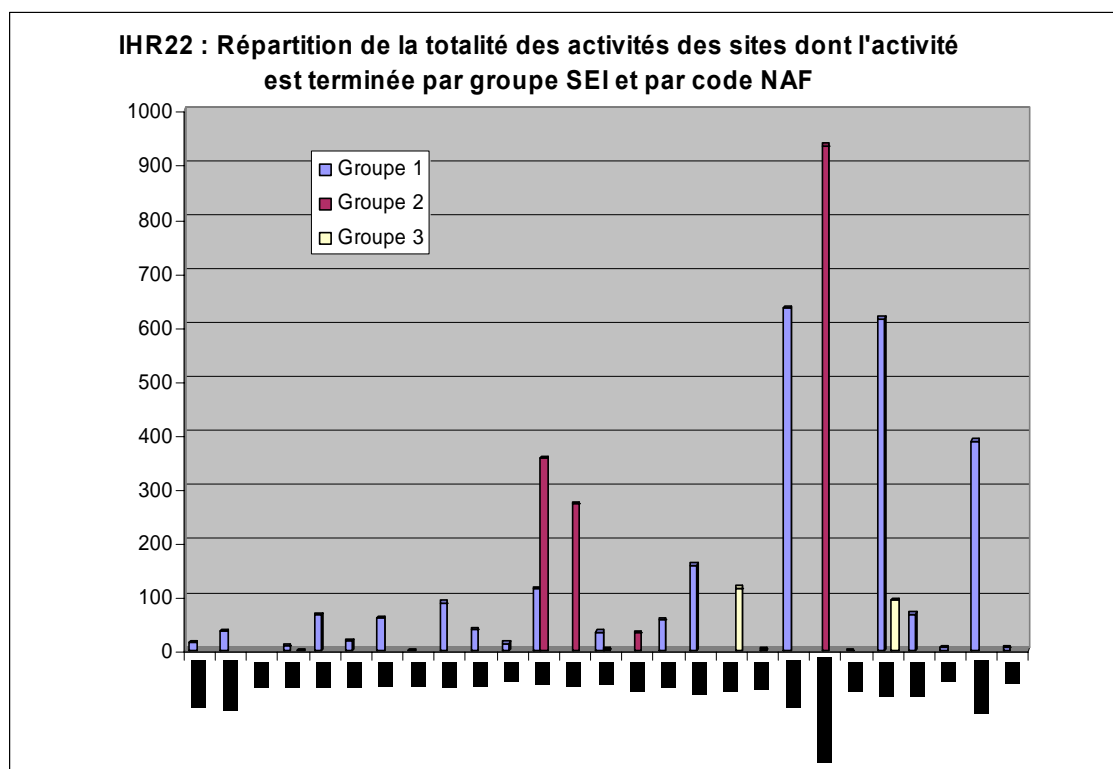


Figure 10 - Répartition des 4250 activités des 3152 sites dont l'activité est terminée en fonction des codes NAF et des groupes SEI

3. Présentation des données relatives à la mise en œuvre des classes de sélection dans les Côtes d'Armor

Le site doit être localisé pour permettre l'instruction des critères environnementaux, relatifs à la vulnérabilité des eaux et à la réutilisation ou au réaménagement du site. De ce fait, dans les Côtes d'Armor le nombre de sites localisés dans les 3 groupes, dont l'activité est terminée, s'élève à 2844 (hors transformateurs à pyralène). Ce sont ces sites qui sont retenus pour être notés conformément à la demande des partenaires financeurs, pour leurs besoins propres (cf. 1.3.9).

3.1. REPARTITION DE L'ACTIVITE « PRINCIPALE » DES 2844 SITES SOUMIS A LA NOTATION DE BASIAS PAR GROUPE SEI ET PAR CODE NAF

Seuls les sites localisés dont l'activité est terminée sont notés. Quand plusieurs activités ont coexisté, ou se sont succédées sur un même site, on ne retient comme activité « principale » pour le site considéré, que l'activité dont la dangerosité potentielle pour l'environnement est la plus forte. Cela se traduit pas le classement d'une activité de groupe 1 en priorité par rapport à une activité de groupe 2 et une activité de groupe 2 en priorité par rapport à une activité de groupe 3.

Lorsque deux activités du même groupe co-existent sur un même site, le choix s'est porté sur les activités liées aux hydrocarbures plutôt que sur les autres activités, c'est-à-dire en priorité les stations service et les D.L.I. pour le groupe 1 et les garages pour le groupe 2. Les résultats, avec une majorité d'activité dans ces trois catégories est le reflet de ce choix.

La majorité des activités « principales » des 2844 sites connus, se situe dans le groupe 1 avec 2001 cas, soit 70,3 %, 722 sites représentent les activités du 2^{ème} groupe, soit 25,4 %, alors qu'avec 121 sites, le groupe 3 se situe à 4,25 % (CF tableau 8 et figure 11).

Ce sont les stations services et les décharges qui prédominent (20,7 et 19 %) puis les garages (13,2 %) et les DLI (12,2 %), le travail des métaux, la fabrication de machines et d'équipements, les captages abandonnés constituent respectivement 8, 5, 3 et 4% de l'effectif. L'industrie chimique, les blanchisseries et l'industrie du cuir se situent autour de 2 %. Les autres types d'activité sont faiblement représentés (< 2,5 %).

Activité	Codes	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Total
Agriculture : Stockage de phytosanitaires, pesticides...	A01.4	11			11
Industrie extractible - Produit énergétique	CA/CB	36			36
Industrie Textiles et Habillement	DB	5			5
Industries du cuir et de la Chaussure	DC	58			58
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	DD	14	1		15
Travail du papier et carton/Edition, imprimerie	DE	48			48
Industrie Chimique	DG	64			64
Industrie du caoutchouc et des plastiques	DH	26			26
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	DI	9			9
Métallurgie et travail des métaux	DJ	78	172		250
Fabrication et réparation de machine et équipements	DK		151		151
Fabrication et réparation d'équipements électriques ou électroniques	DL	21	2		23
Fabrication de matériel de transport	DM		19		19
Autres industries manufacturières	DN	44	1		45
Production et distribution d'électricité, de gaz, de chaleur	E40	44			44
Captage, traitement et distribution d'eau	E41.0			113	113
Commerce de gros ou de détail en carburants	G50.5	589			589
Garage, réparations, carrosserie, peinture automobile (ou autres)	G50.2 G50.3 G50.4		375		375
Transports, Communications	I		1		1
Immobilier, locations, services aux entreprises	K	1			1
Santé	N				0

Service collectifs, sociaux : assainissement, gestion des déchets	O90	534		7	541
Services personnels : blanchisserie, teinturerie,...	O93	63			63
Stockage de produits chimiques	Z1	4			4
Stockage de charbon	Z2			1	1
Dépôts de liquides inflammables (volume >20 m3) ou de gaz	Z3	347			347
Boues de dragage	Z5	5			5
Total		2001	722	121	2844

Tableau 8 - Répartition des activités « principales » des 2844 sites localisés dont l'activité est terminée selon les codes NAF et les groupes SEI

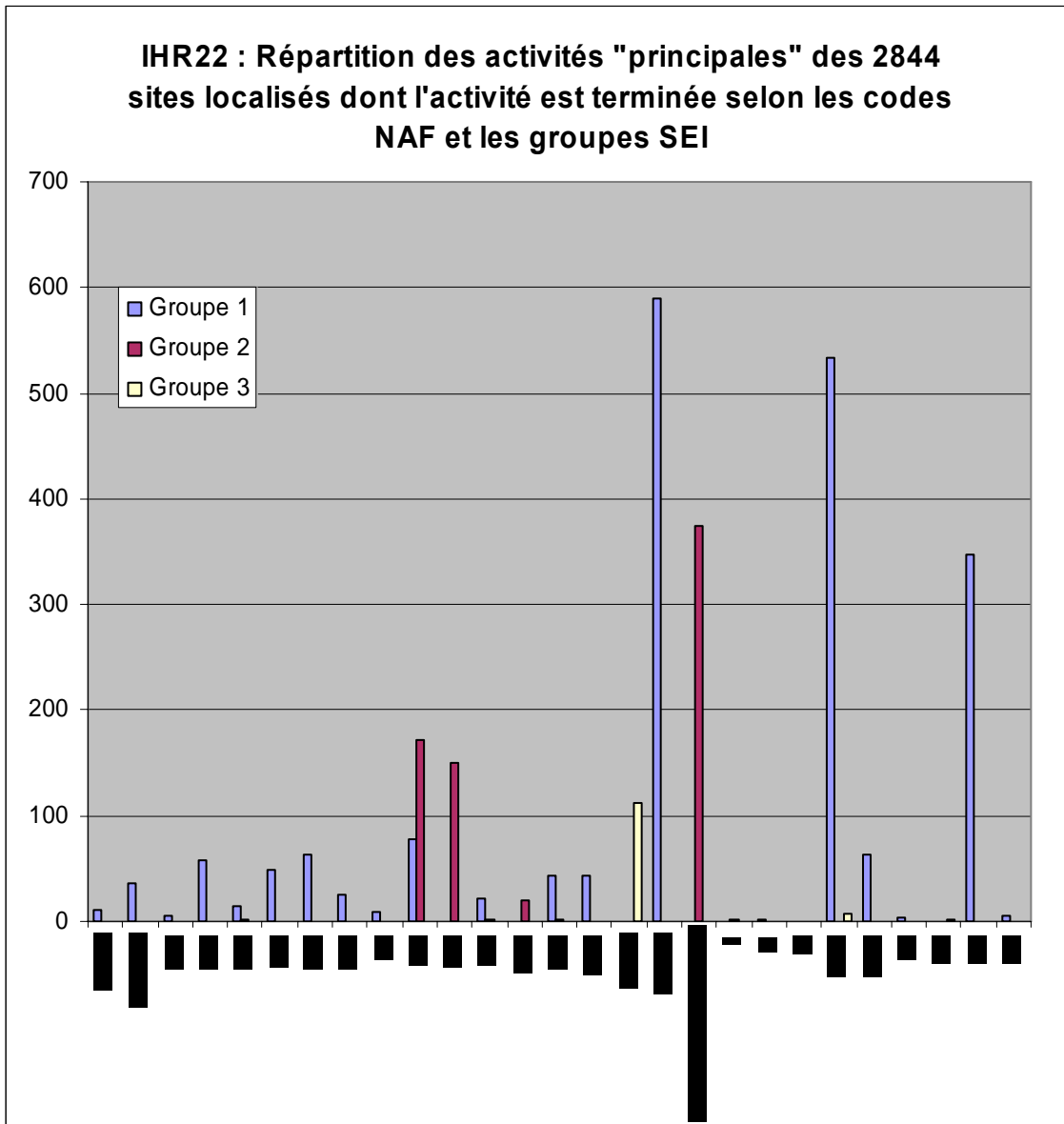


Figure 11 - Répartition des activités « principales » des 2844 sites localisés dont l'activité est terminée selon les codes NAF et les groupes SEI

Les figures ci-après (fig. 12 & 13) présentent la répartition géographique des codes NAF de l'activité « principale », des 2844 sites localisés dont l'activité est terminée, répertoriés dans BASIAS.

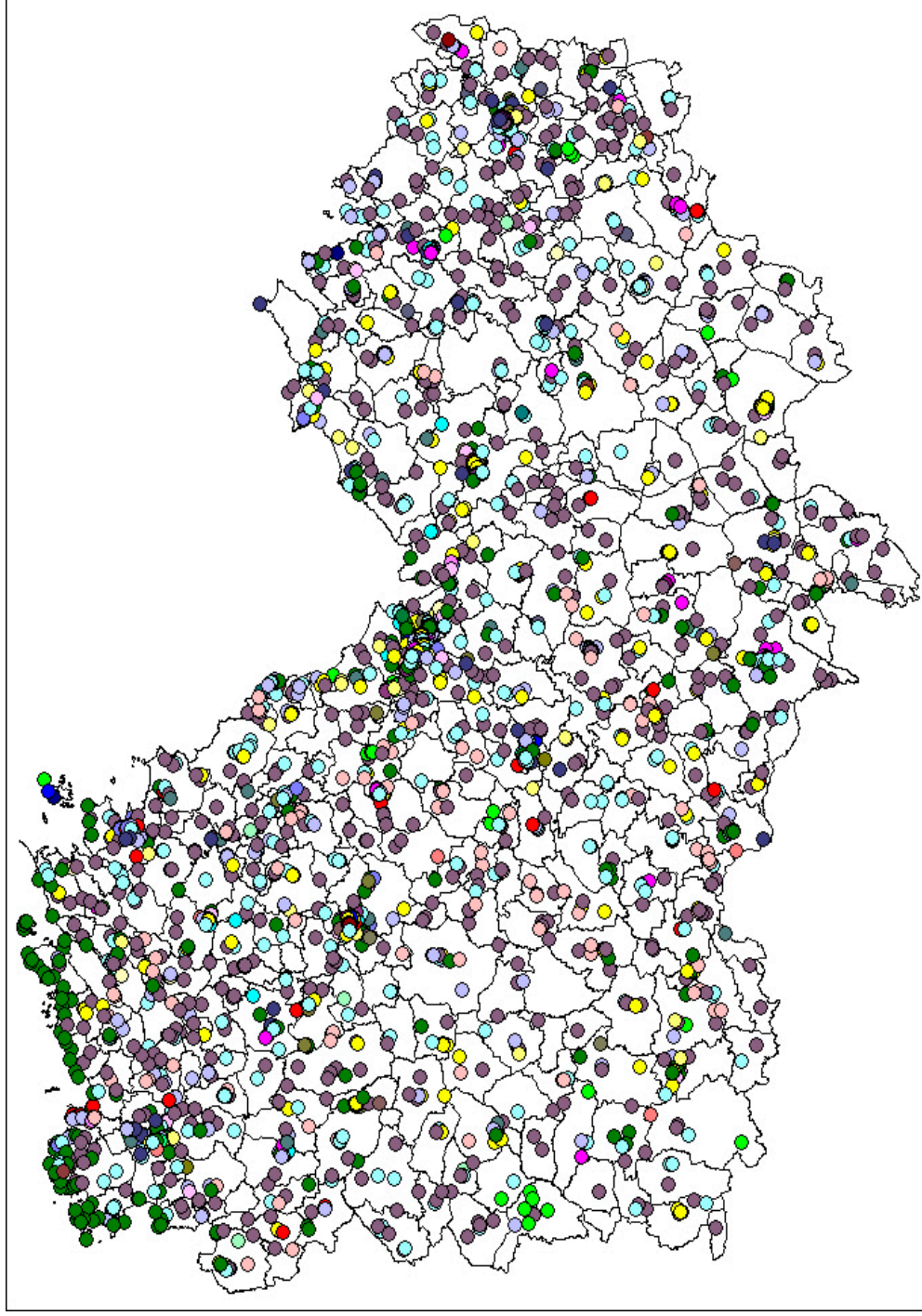


Figure 12 - Répartition cartographique des codes NAF de l'activité principale des sites localisés dont l'activité est terminée

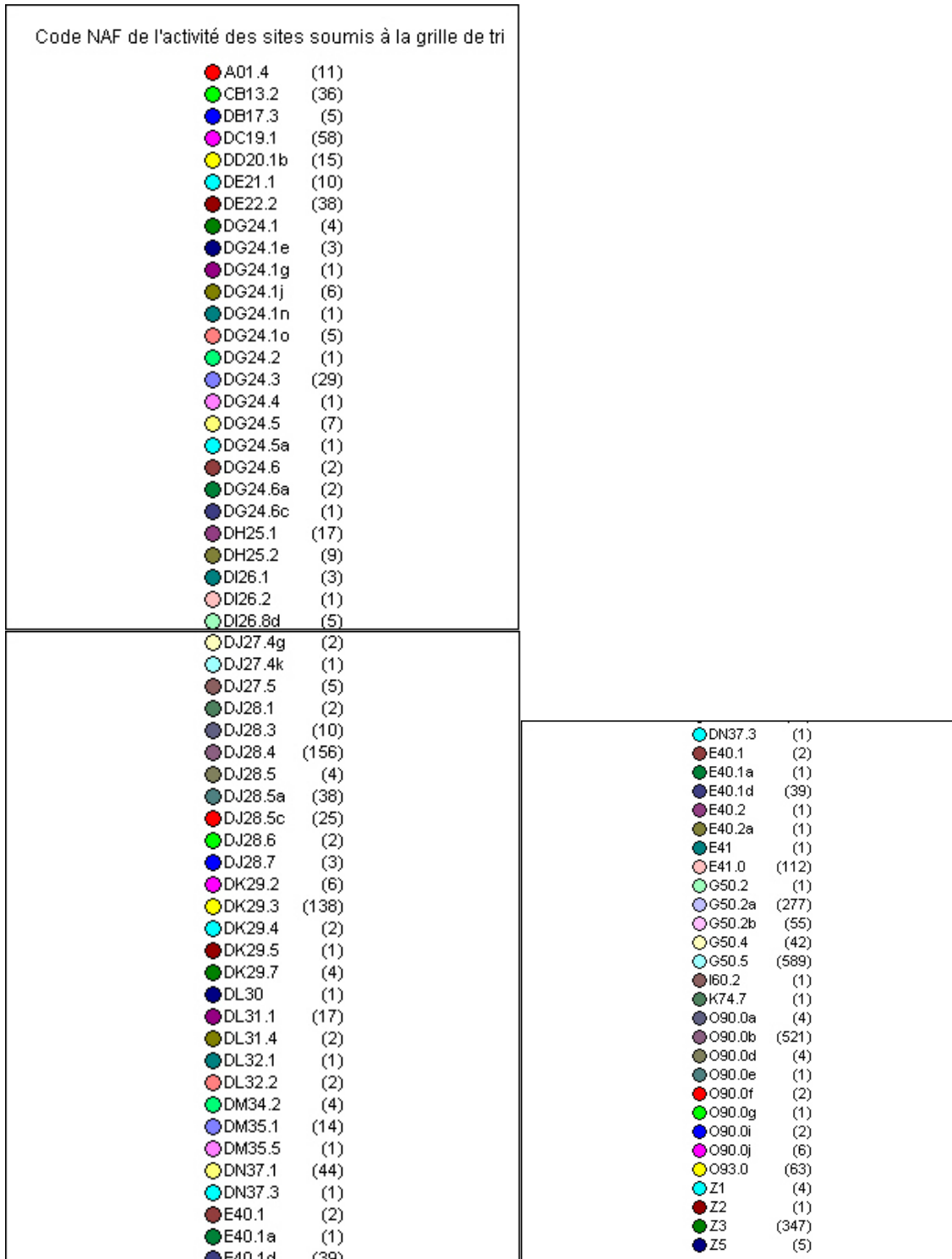


Figure 13 – Légende de la figure 12 : Code NAF de l'activité principale des sites localisés dont l'activité est terminée

3.2. METHODE D'ATTRIBUTION DE NOTES UTILISEE

La méthode proposée à l'issue de l'IHR permet de classer, de façon sommaire à ce stade, les sites n'abritant plus d'activité industrielle, en fonction de l'impact potentiel qu'ils pourraient avoir sur les eaux ou sur les personnes. Il faut rappeler que les notes sont réputées valides sur la base des informations contenues dans BASIAS, à la date de mise en œuvre de l'inventaire. Tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement peut donc faire changer la note d'un site.

Deux types de notes sont attribuées à chaque site selon :

- sa localisation par rapport à la vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles (critère instruit à partir de document à petite échelle),
- le type de réutilisation et/ou de réaménagement réalisé ou projeté de son emplacement.

3.2.1. Application dans les Côtes d'Armor de la note de vulnérabilité des eaux (tableau 9 et figure 14)

➤ Attribution de la note 4

Le Conseil Général a communiqué, au BRGM, en 2006, la liste numérisée des captages d'alimentation en eau potable et les contours de leurs périmètres de protection dans la mesure où ils existaient. La note de sensibilité 4 a été attribuée aux sites localisés dans ces périmètres ou dans un rayon de 1000 m autour du point de prélèvement d'eau.

97 sites du groupe 1, 30 sites du groupe 2 et 27 sites du groupe 3 sont concernés soit 5.4 % du total des sites inventoriés.

➤ Attribution des notes 3 et 1

La géologie du département des Côtes d'Armor est constituée, pour l'essentielle, de roches très anciennes (protérozoïques et primaires) qui forment ce que l'on appelle le socle armoricain. Les nappes d'eau souterraine y sont présentes partout et leur niveau d'équilibre est généralement proche du sol. Une analyse sur carte de la géologie ne permet pas de distinguer les formations géologiques en fonction de la vitesse de transfert de polluants éventuels. Aucune d'entre elles ne peut être considérée comme suffisamment imperméable pour empêcher un polluant de rejoindre la nappe puis la rivière. Les teneurs actuelles en nitrates dans les eaux souterraines bretonnes démontrent clairement que tout épandage de surface se retrouve pour partie dans les nappes. Les formations plus récentes (tertiaires), présentes localement dans les Côtes d'Armor (sables, faluns...) sont très perméables et contiennent des nappes sensibles, non protégées des épandages de surface par des niveaux argileux épais et continus, c'est pourquoi aucune note 1 ne sera attribuée.

Il a été décidé de donner la note 3 à tous les sites situés en dehors d'un périmètre de protection ou au-delà d'un rayon de 1 km autour d'un captage d'eau potable.

1900 sites du groupe 1, 695 sites du groupe 2 et 95 sites du groupe 3, soit 94,6 % du total de sites se sont vus attribué la note 3 sur le critère de sensibilité par rapport à l'eau souterraine.

Note	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Totaux	%/Total des sites
4	97	30	27	154	5,41
3	1900	695	95	2690	94,59
Totaux/note	1997	725	122	2844	100

Tableau 9 - Répartition des notes de vulnérabilité par rapport aux groupes SEI pour les sites localisés dont l'activité est terminée

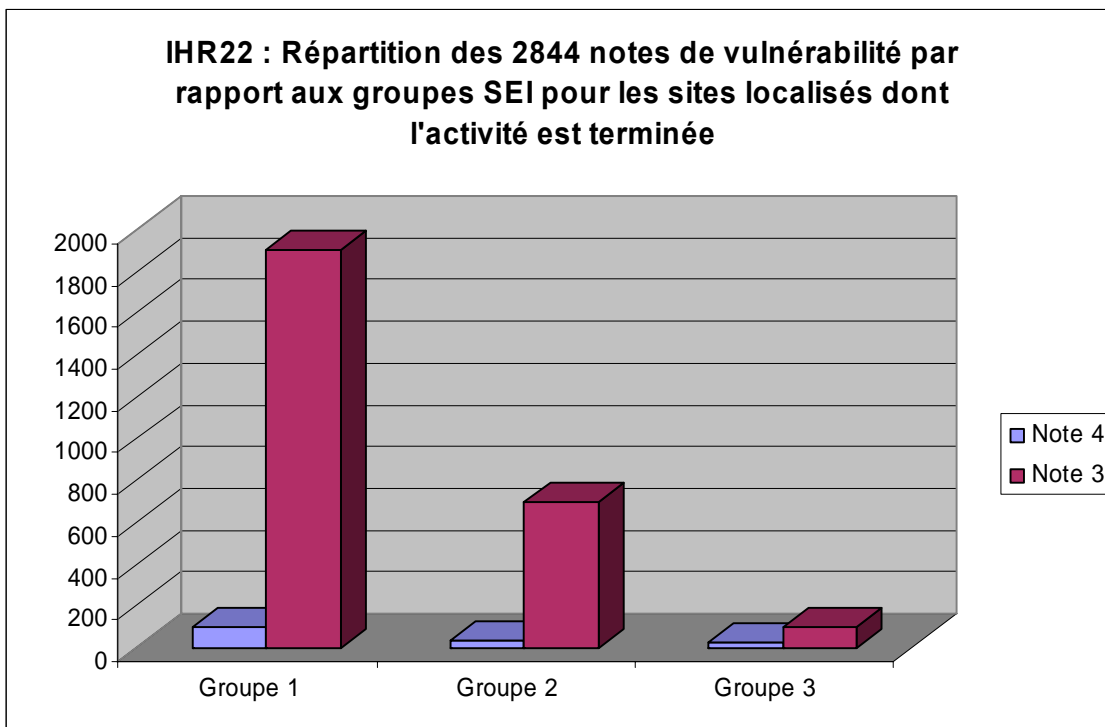


Figure 13 - Répartition des notes de vulnérabilité par rapport aux groupes SEI pour les sites localisés dont l'activité est terminée

3.2.2 Application dans les Côtes d'Armor de la note de réaménagement (tableau 10 et figure 15)

Les critères retenus pour l'attribution des notes pour le département des Côtes d'Armor sont ceux présentés au point 1.2.9.2.

- note 4 : tout réaménagement, réalisé ou projeté de type sensible
- Note 2 : tout réaménagement, réalisé ou projeté de type non sensible
- Note 1 : tout terrain laissé en friche, remblayé, nettoyé et/ou sans projet identifié.

Note de Réaménagement	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Totaux	%/Total des sites
4	633	294	8	935	32,88
2	985	362	13	1360	47,82
1	379	69	101	549	19,30
Totaux/groupe	1997	725	122	2844	100

Tableau 10 - Répartition des sites localisés dont l'activité est terminée par note de réaménagement et groupe SEI

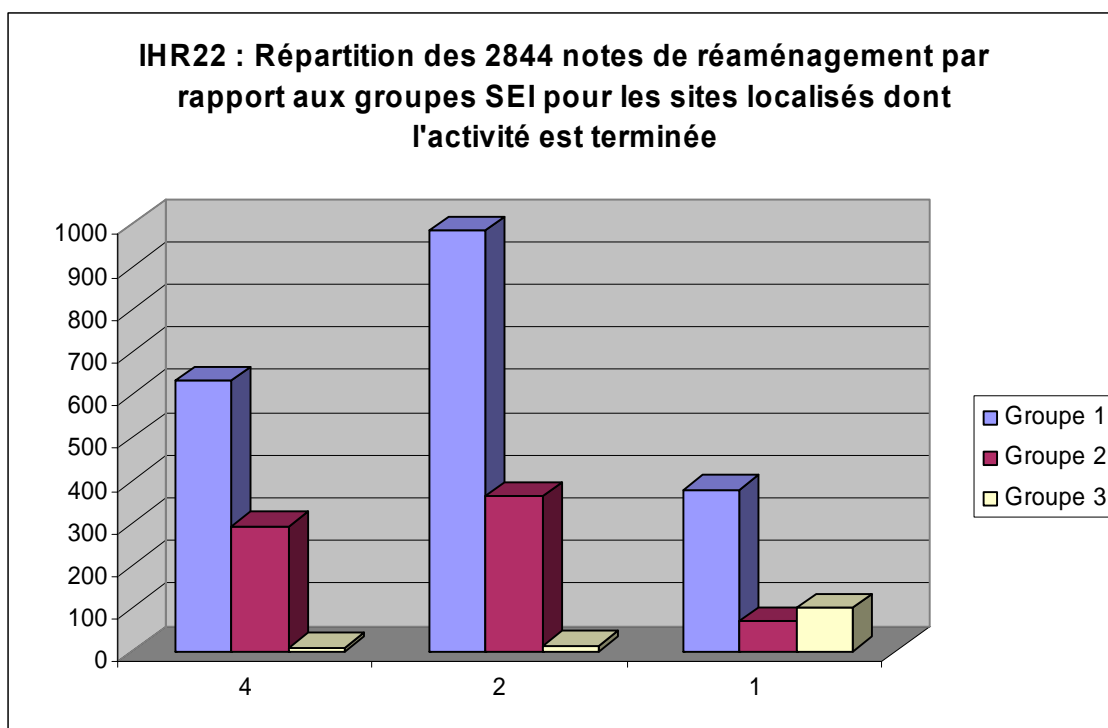


Figure 14 - Répartition des 2844 sites localisés dont l'activité est terminée par note de réaménagement et groupe SEI

Parmi les 2844 sites localisés dont l'activité est terminée :

- 935 présentent un nouvel usage de type sensible (32,9 %) ;
- 1360 montrent un nouvel usage de type non sensible (47,8 %) ;
- 549 sites ne sont pas réutilisés ou sont laissés en friche (19,3 %),

4. Moyens de communication et de diffusion

Conformément à la demande du Ministère de l'Ecologie et du développement durable, toutes les données brutes de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS, dont la gestion est confiée au BRGM (cf. arrêté ministériel du 10 décembre 1998 paru au Journal officiel le 16 avril 1999). La finalité de cette base est de conserver la mémoire des sites industriels qu'ils soient ou non en activité.

A l'issue de l'inventaire, la livraison des données et de l'application informatique BASIAS, est faite aux financeurs pour une utilisation qui doit être conforme aux finalités conditionnant la déclaration de cette base auprès de la CNIL.

L'information du public sur l'existence de BASIAS et la consultation des résultats de l'inventaire sont réalisables par les moyens suivants, tels que précisés dans les circulaires 99-315 et 99-316 du 26 avril 1999 relatives à la diffusion des résultats d'un inventaire historique des sites industriels anciens, respectivement adressées aux préfets et aux directeurs des DRIRE par le Ministère chargé de l'Environnement :

- fourniture à la préfecture de cédéroms des fiches de sites au format « pdf », regroupés par commune,
- fourniture à chaque mairie des fiches papier des sites de leur commune,
- information du Président du Conseil Général, de la Chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'inventaire : sur le site du BRGM <http://basias.brgm.fr>.
- fourniture sur demande des fichiers à tous les organismes visés à l'article 4 de l'Arrêté ministériel du 10 décembre 1998 relatif à la création d'une base de données sur les anciens sites industriels et les activités de service : aux administrations, aux collectivités locales, à l'ADEME, à l'ANDRA, au BRGM, aux Agences de l'eau, aux établissements publics fonciers, aux CCI, aux SPPPI et aux associations d'industriels,
- diffusion large, notamment auprès des associations de protection de l'environnement des documents synthétiques lorsqu'ils sont établis.

La diffusion des données sur support papier ou sur support informatique doit être datée et accompagnée d'un préambule explicatif validé par le comité de pilotage.

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables en préfecture, en mairie, au service régional du BRGM et sur Internet (tableaux 11 et 12).

CONSULTATION	Préfecture	Mairies	Service régional BRGM	Internet
rapport	X		X	
fiches papier	X	X	X	
fiches pouvant être téléchargées et cartes				X

Tableau 11 Présentation des lieux et des modes de consultation des données de BASIAS

Le droit d'accès et de rectification des personnes concernées par les sites inventoriés (propriétaires et occupants en titre des sites) s'exercent auprès de la préfecture du département ou du service régional du BRGM.

DIFFUSION	Financeurs	Préfecture	Mairies
cd rom (données récoltées et applicatif BASIAS)	X	X	
rapport	X	X	
fiches papier		X	X

Tableau 12 - Présentation des modes et des formes de diffusion des données BASIAS

5. Comparaison avec les données des l'IHR des autres départements bretons

Les données obtenues dans les autres départements ne sont pas directement comparables car les critères de sélection des activités pris en compte dans chacun des inventaires sont différents. Ainsi dans le Finistère et l'Ille et Vilaine, toutes les activités des groupes 1 et 2 avaient été retenues dans leur totalité, alors que pour le Morbihan et les Côtes d'Armor, si toutes les activités du groupe 1 ont bien été sélectionnées, seules quelques activités spécifiques du groupe 2 ont été retenues et quelques activités spécifiques, notamment les captages d'adduction d'eau potable ont été pris en compte.

Département	nbre total de sites	sites en activité	site activité terminée	sites activité terminée localisés	sites activité terminée non localisés
22	3766	575	3152	2925	227
29	3757	974	2502	2271	231
35	3518	617	2901	2249	652
56	3214	773	2439	2035	404

Tableau 13 - Répartition de la totalité des activités recensées dans les quatre départements bretons

6. Conclusions générales

Le recensement des fiches issues du dépouillement des dossiers dans les diverses archives du département des Côtes d'Armor a permis, après regroupement des informations par site, d'identifier 3766 installations et/ou sites industriels saisis dans la base de données BASIAS.

Ils se répartissent ainsi :

- 575 ont encore une activité industrielle (15,3 %) ;
- 3152 ont leur activité industrielle terminée (83,7 %) ;
- 39 ne sont pas renseignés sur l'état actuel de leur activité, ce sont des sites avec des transformateurs à pyralène, activité qui a été supprimée de l'inventaire durant son déroulement, les fiches déjà saisies ont été conservées.

Sur l'ensemble des sites, 3413 ont pu être localisés, soit 90,6 %, sachant que la localisation des sites en activité n'est pas systématiquement recherchée. La localisation des sites dont l'activité est terminée atteint 77,7 %.

Les sites anciens, identifiés à partir d'un lieu dit ou d'un nom de rue sans numéro indiqué sont, souvent, difficiles à situer précisément.

3152 sites ont leur activité terminée. De 1 à 5 activités différentes ou successives se sont déroulées sur les sites répertoriés. Sur l'ensemble de ces activités terminées recensées, ce sont les garages qui sont le plus représentées (22 %). Les décharges, les stations service et le travail de métaux sont compris entre 10 et 17 % du nombre total des sites. Les D.L.I et la fabrication de machines et d'équipement constituent entre 5 et 10 % des effectifs. Les autres activités représentent moins de 3 % des activités.

- 2844 sites ont pu être notés car ils sont localisés et leurs réaménagements sont connus

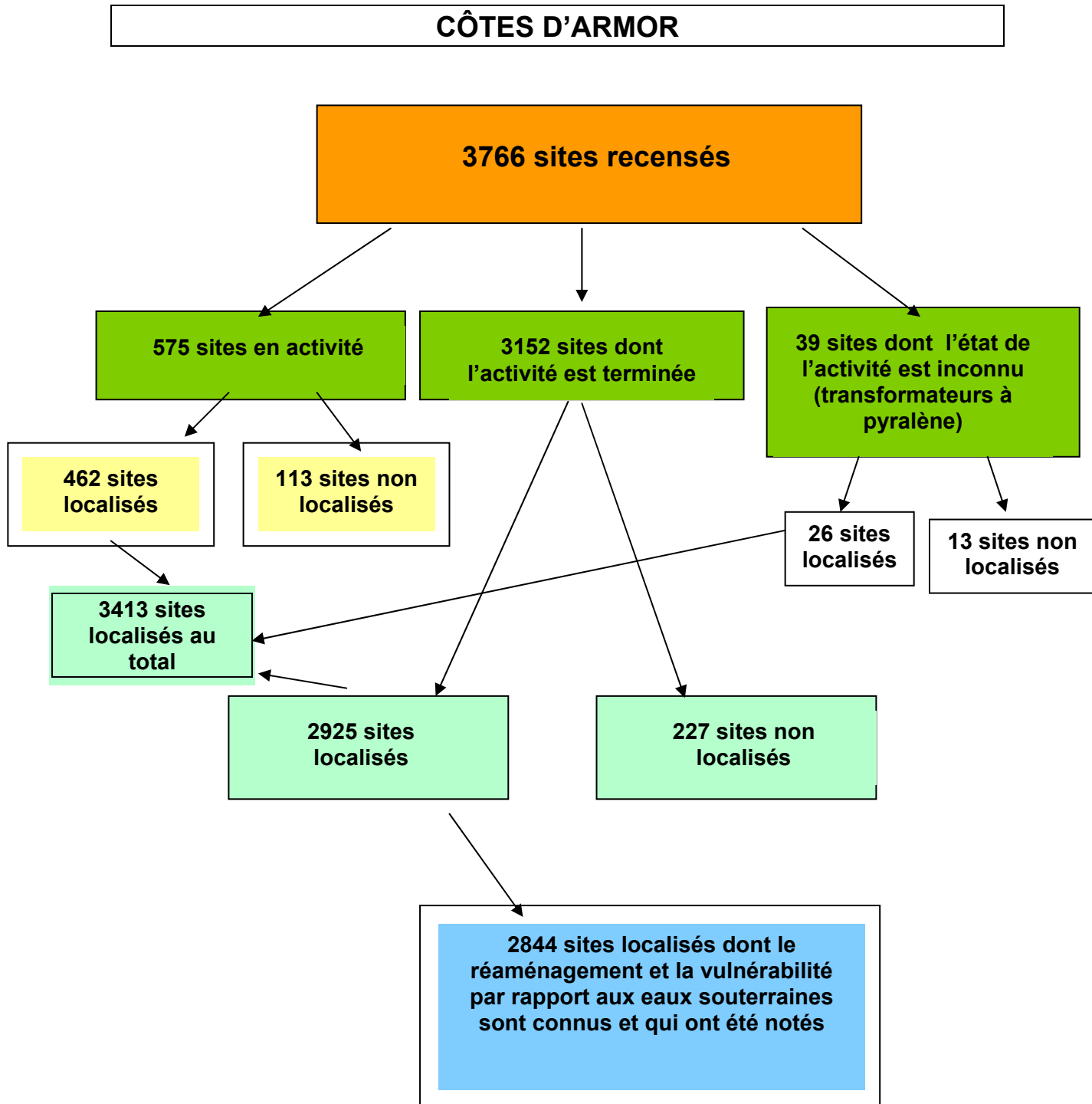
A titre de comparaison, le tableau 13 présentant les résultats des quatre départements bretons est indiqué au chapitre 5. Il est difficile de comparer directement les résultats entre eux car les critères retenus par le comité de pilotage pour l'inventaire des sites dans chaque département sont différents d'un département à l'autre, notamment pour ce qui concerne les activités à inventorier

Toutes ces données sont regroupées dans le schéma synoptique de la page suivante, qui indique les différentes données statistiques de l'inventaire, portant sur 3766 sites/installations.

Par ailleurs, la base de données réalisée devra être la mémoire vivante des sites industriels et nécessitera des mises à jour par :

- la recherche de sites manquants,
- la saisie des changements de situation des sites recensés (cessations d'activité, réaménagements).

Figure 16 – Schéma synoptique de l'IHR22



7. Bibliographie

Inventaire d'anciens sites industriels (et d'activités de service), guide méthodologique, février 1997, Version 1996. 163 p.

Notice de l'application informatique BASIAS v2.0 B.R.G.M septembre 2001, RP5-1148-FR

Suivi et méthode des inventaires historiques régionaux d'anciens sites industriels (année 2001), B.R.G.M., décembre 2001, RP-50557-FR

Carn A. - Inventaire historique des anciens sites industriels et des activités de service du Finistère. Rapport final BRGM/RP-50919-FR, juin 2001

Carn A. - Inventaire historique des anciens sites industriels et des activités de service du Morbihan. Rapport final BRGM/RP-52839-FR, février 2004

Carn A. - Inventaire historique des anciens sites industriels et des activités de service des Côtes d'Armor. Rapport final BRGM/RP-54462-FR, novembre 2006

Programme départemental de réhabilitation des décharges des Côtes d'Armor; départemental - ADEME- CG22 - 1999

Annexe 1

1 - Liste des activités retenues par le comité de pilotage

Liste des codes NAF retenus par le Comité de Pilotage pour l'IHR22

Menu principal du code NAF modifié

A. Agriculture, Chasse, Sylviculture

B. Pêche, Aquaculture

C. Industrie extractive (*mine, carrière, sablière, argillère, gypse, sels...*)

D. Industrie Manufacturière

DA. Industries Agricoles et Alimentaires

DB. Industries Textiles et Habillement (*et corde*)

DC. Industries du Cuir et de la Chaussure

DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois

DE. Travail du papier et carton/Édition, imprimerie

DF. Cokéfaction, Raffinage, Industries nucléaires, *et sources radioactives*

DG. Industrie Chimique

DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques (*PVC, polystyrène,...*)

DI. Fabrication *et préparation* d'autres produits minéraux non métalliques (*Pierre, verre, céramique, terre cuite, ciment, plâtre, chaux, soufre, enrobés, réfractaires...*)

DJ. Métallurgie et travail des métaux (*dont traitements de surface, traitement électrolytique ; mécanique générale*)

DK. Fabrication de machines et équipements (*constructions mécaniques de tous types y compris armes*) et munitions

DL. Fabrication d'équipements électriques (*y compris piles et accumulateurs*) ou électroniques

DM. Fabrication de matériel de transport

DN. Autres industries manufacturières (*dont récupération et régénération : chiffonniers, ferrailleurs*)

E. Production et distribution d'électricité (*y compris transformateur*), de gaz, d'eau, et de chaleur (*y compris compression, réfrigération, soufflerie*)

. Activités de services collectifs ou individuels (*forage, commerce, garage, station service, transports, laboratoire d'analyse, assainissement, déchets, DLI, stockages divers*)

F. Métiers de la construction

G. Commerces, Réparations (autos, machines diverses, articles domestiques...)

I. Transports, Communications (air, terre, eau)

K. Immobilier, Locations, Services aux entreprises

N. Santé, Action sociale

O. Services collectifs, sociaux ou personnel

Z. Autres activités ou installations collectives ou privées

Liste des codes NAF retenus par le Comité de Pilotage pour l'IHR22

NAF Libellé	Groupe SEI
A. AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	
01. AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES	
01.4 Services annexes à l'agriculture (<i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles : stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i>)	1
B. PECHE, AQUACULTURE	
Rien	
C. INDUSTRIES EXTRACTIVES	
CA. EXTRACTION DE PRODUITS ENERGETIQUES	
10. EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE	
10.1 Extraction et agglomération de la houille	1
10.1b Agglomération de la houille (<i>utilisation de brai</i>)	1
11. EXTRACTION D'HYDROCARBURES ; SERVICES ANNEXES	
11.1 Extraction d'hydrocarbures (<i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i>)	1
11.2 Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures (<i>bassin, boue... </i>) souhaité par l'ANDRA	1
12. EXTRACTION DE MINERAIS D'URANIUM souhaité par l'ANDRA	1
CB. EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES	
13. EXTRACTION DE MINERAIS METALLIQUES	
13.2 Extraction de minerais de métaux non ferreux	1
14. AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	
14.1d Extraction de gypse	1
14.3 Extraction de minéraux pour l'industrie chimique (<i>ex : soufre, sulfate, baryum,... </i>) et d'engrais naturels (<i>phosphate, potasse</i>)	1
14.6 Extraction d'amiante	1
D. INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	
DA. INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	
Rien	
DB. INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT	
17. INDUSTRIE TEXTILE	
17.3 Ennoblement textile (<i>teinture, impression,...</i>)	1
18. INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES	
Rien	
DC. INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE	

19.1 Apprêt et tannage des cuirs (<i>tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues</i>)	1
DD. TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS	
20.1b Imprégnation du bois (<i>fongicides, vernis, insecticides</i>)	1
DE. INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON ; ÉDITION ET IMPRIMERIE	
21. INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON	
21.1 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
22. ÉDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION	
22.2 Imprimerie (y compris reliure, photogravure,...)	1
DF. COKÉFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLÉAIRES ET SOURCES RADIOACTIVES	
23.1 Cokéfaction (<i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i>)	1
23.2 Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole <i>et/ou stockage d'huile minérales</i>	1
DG. INDUSTRIE CHIMIQUE	1
24.1 Industrie chimique de base	1
24.1a Fabrication de gaz industriels	1
24.1c Fabrication de colorants, de pigments <i>et d'encre</i> s	1
24.1e Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1
24.1g Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
24.1j Fabrication de produits azotés et d'engrais	1
souhaité par l'ANDRA	
24.1i Fabrication de matières plastiques de base	1
24.1n Fabrication de caoutchouc synthétique	1
24.1o <i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1
24.2 Fabrication <i>et/ou stockage</i> de produits agrochimiques (<i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i>)	1
24.3 Fabrication <i>et/ou stockage</i> de peintures, vernis <i>ou solvants</i>	1
24.4 Industrie pharmaceutique <i>et laboratoire de recherche</i>	1
souhaité par l'ANDRA	
24.5 Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	1
24.5a Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
24.5c Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
24.6 Fabrication d'autres produits chimiques	1
24.6a Fabrication de produits explosifs <i>et inflammables</i> (<i>allumettes, feux d'artifice, poudre,...</i>)	1
souhaité par l'ANDRA	
24.6c Fabrication <i>et/ou stockage</i> de colles, gélatines, <i>résines synthétiques, gomme, mastic,</i>	1
24.6e Fabrication d'huiles essentielles	1
24.6g Fabrication de produits chimiques pour la photographie	1
24.6j Fabrication, dépôt et retraitement de supports de données	

(bandes, disques, film.)	1
24.6l Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1
24.7 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
DH. INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES	1
25.1 Industrie du caoutchouc (dont fabrication <i>et/ou dépôt</i> de pneus <i>neufs</i> et rechapage, ...)	1
25.2 Fabrication, transformation <i>et/ou dépôt</i> des matières plastiques (PVC, polystyrène,...)	1
DI. FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES	
26.1 Fabrication de verre et d'articles en verre <i>et atelier d'argenture</i> (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	1
26.2 Fabrication de produits céramiques (<i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i>) souhaité par l'ANDRA	1
26.3 Fabrication de carreaux en céramique	1
26.8d Centrale d'enrobage (<i>graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple</i>)	1
26.8e Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées	1
26.8f Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment.)	1
DJ. MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX	
27. MÉTALLURGIE	
27.1 Sidérurgie	1
27.2 Fabrication de tubes	1
27.3 Première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	1
27.4 Production de métaux non ferreux (<i>broyage et traitement des minerais</i>) souhaité par l'ANDRA	1
27.4a Production de métaux précieux	1
27.4c Production d'aluminium	1
27.4d Première transformation de l'aluminium	1
27.4f Production de plomb, de zinc ou d'étain	1
27.4g Première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain souhaité par l'ANDRA	1
27.4j Production de cuivre	1
27.4k Première transformation du cuivre	1
27.4m Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
27.5 Fonderie	1
27.5a Fonderie de fonte	1
27.5c Fonderie d'acier	1
27.5e Fonderie de métaux légers souhaité par l'ANDRA	1
27.5g Fonderie d'autres métaux non ferreux	1

souhaité par l'ANDRA

28. TRAVAIL DES MÉTAUX (CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES)

28.1 Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)	2
28.2 Fabrication de réservoirs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central	2
28.3 Chaudronnerie, tonnellerie	2
28.4 Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage, découpage ; métallurgie des poudres	2
28.5 Traitement des métaux ; mécanique générale	
28.5a Traitement et revêtement des métaux (traitements de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	1
souhaité par l'ANDRA	
28.5c Décolletage	1
28.5d Mécanique générale	2
28.6 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (serrures, ferrures, clous, ...)	2
28.7 Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	2

DK. FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS (CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES)

29.1 Fabrication d'équipements mécaniques (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)	2
29.2 Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...)	2
29.3 Fabrication de machines agricoles (tracteurs...) et réparation	2
29.4 Fabrication de machines-outils (à métaux, à bois, portatives à moteur incorporé, de soudage)	2
29.5 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique (à préciser)	2
29.6 Fabrication d'armes et de munitions	1
29.7 Fabrication d'appareils domestiques (électriques ou non)	2

DL. FABRICATION ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES (Y COMPRIS PILES ET ACCUMULATEURS) OU ÉLECTRONIQUES

30. FABRICATION ET RÉPARATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	1
31. FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES	
31.1 Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
31.2 Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
31.3 Fabrication de fils et câbles isolés	2
31.4 Fabrication, réparation et recharge d'accumulateurs et de piles électriques	1
31.5 Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage	2
31.6 Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)	2

**32. FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS DE RADIO, TÉLÉVISION
ET COMMUNICATION (ÉLECTRONIQUE...)**

32.1 Fabrication de composants électroniques (*actifs ou passifs et condensateurs*) 1

32.2 Fabrication d'appareils d'émission et de transmission
(*téléphone, radar,*) 2

32.3 Fabrication d'appareils de réception, enregistrement
ou reproduction du son et de l'image (*T.V., hi-fi, caméra, ...*) 2

**33. FABRICATION D'INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRÉCISION,
D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE**

33.1 Fabrication de matériel médico-chirurgical (y compris radiologique, ...) et d'orthopédie 2

souhaité par l'ANDRA

33.2 Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle 2

33.3 Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels 2

33.4 Fabrication de matériels optique et photographique 2

33.5 Horlogerie 2

souhaité par l'ANDRA

DM. FABRICATION DE MATÉRIEL DE TRANSPORT

34. INDUSTRIE AUTOMOBILE

34.1 Construction de véhicules automobiles 2

34.2 Fabrication de carrosseries et remorques 2

34.3 Fabrication d'équipements automobiles 2

35. FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT

35.1 Construction navale 2

35.2 Construction de matériel ferroviaire roulant 2

35.3 Construction aéronautique et spatiale 2

35.4 Fabrication de motocycles et de bicyclettes *et véhicules pour invalides* 2

35.5 Fabrication de matériels de transport n.c.a. 2

DN. AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

36. FABRICATION DE MEUBLES ; INDUSTRIES DIVERSES

Rien

37. RÉCUPÉRATION ET RÉGÉNÉRATION

37.1 Récupération de matières métalliques recyclables
(*ferrailleur, casse auto...*) 1

37.3 Régénération et/ou stockage d'huiles usagées 1

**E. PRODUCTION, DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, (Y COMPRIS
TRANSFORMATEUR), DE GAZ (Y COMPRIS SOUFFLERIE,
COMPRESSION ET REFRIGÉRATION), D'EAU ET DE CHALEUR**

**40. PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (Y COMPRIS
TRANSFORMATEUR), DE GAZ ET DE CHALEUR**

40.1 Production et distribution d'électricité

40.1a Centrale électrique thermique	1	
souhaité par l'ANDRA		
40.1d Transformateur (PCB, pyralène, ...)	1	
souhaité par l'ANDRA		
40.2 Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz, générateur d'acétylène) ; pour autres gaz industriels cf. DG24.1a	1	
40.2a* Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)		1*
41. CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU		
41.0 Captage, traitement et distribution d'eau potable		3
F. CONSTRUCTION (Métiers de la)		
	Rien	
G. COMMERCES, REPARATION AUTOMOBILE (OU AUTRES) ET D'ARTICLES DOMESTIQUES		
G50.2 Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)		
G50.2a Garages, ateliers, mécanique et soudure		2
G50.2b Carrosserie, peinture		2
G50.4 Commerce et réparation de motocycle		2
G50.5 Commerce de gros, de détail, desserte de carburants, (station service de toute capacité de stockage (pas seuil)		1
I. TRANSPORT ET COMMUNICATION (PAR AIR, EAU ET TERRE)		
I60 Transports terrestres		
I60.1 Transport et installations ferroviaires (gare de triage et entretien des locomotives)		2
I60.2 Transports urbains et routiers (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation)		2
I60.3 Transports par conduites (pipeline, gazoduc, chimioduc, ...)		1
I61 Transports par eau		
I61.1 Transports maritimes et côtiers (port maritime)		2
I61.2 Transports fluviaux (port fluvial)		2
I62 Transports aériens (aérodromes)		1
K. IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES		
K74.7 Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange		1
N. SANTÉ ET ACTION SOCIALE		
	Rien	
O. SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS		
O90 Assainissement, voirie et gestion des déchets		
O90.0a Epuración des eaux usées (station d'épuration)		1
O90.0b Enlèvement et traitement des ordures ménagères (décharge d'O.M.; déchetterie)		1
O90.0c Décharge de pneus usagés		1
O90.0d Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne		

<i>appellation des déchets ménagers avant 1945)</i>	1
O90.0f <i>Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)</i>	1
O90.0e <i>Décharge de déchets verts</i>	3
O90.0g <i>Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)</i>	1
O90.0h <i>Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires Pharmaceutiques</i>	1
O90.0i <i>Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)</i>	1
O90.0j <i>Dépôt de gravats</i>	3
O93 Services personnels	
O93.0 <i>Blanchisserie, Teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchiment et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons,</i>	1
Z. AUTRES ACTIVITÉS COLLECTIVES OU PRIVÉES	
Z1. <i>Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)</i>	1
Z3. <i>Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) taille > 20 m³ (dont les dépôts de marées noires, sans seuil)</i>	1
Z4. <i>Terrils et/ou crassier de mines souhaité par l'ANDRA</i>	1
Z5. <i>Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux souhaité par l'ANDRA</i>	1
Z6. <i>Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)</i>	1

Annexe 2

MODELE DE FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LA BASE BASIAS

Modèle de fiche conforme à BASIAS devant être utilisée lors des dépouillements d'archives

**Il faut se référer impérativement à la Notice de l'application informatique
BASIAS V2. (Septembre 2001 - RP-51148-FR)**

La fiche proposée a été élaborée sur la base des pages de saisie de BASIAS dans l'ordre de leur apparition à l'écran, afin de faciliter ultérieurement la saisie numérique des données acquises lors des dépouillements d'archives.

Cette fiche permet de consigner l'essentiel des informations que l'on peut trouver dans les dossiers d'archives :

- soit en les écrivant clairement dans les champs libres, en veillant à ce qu'elles soient lisibles par tous,
- soit en entourant une des propositions faites dans le lexique associé,
- soit en se référant à la notice pour le lexique concerné(*) lorsqu'il est trop volumineux pour être listé sur cette fiche de dépouillement.

Certains champs ne figurent sur cette fiche de dépouillement que dans le premier chapitre relatif à la création d'un nouveau site, même s'ils apparaissent dans d'autres pages écrans de BASIAS, car lors de la saisie ces champs s'instruisent ensuite automatiquement dans les autres différents chapitres concernés.

Certains champs ne pourront cependant être instruits que lors de la consultation des services déconcentrés de l'Etat puis des mairies, ou lors de la visite rapide des sites sur le terrain, étapes à n'envisager qu'après le regroupement des fiches par site (même commune, même lieu, même adresse). Le regroupement des fiches de dépouillement, doit être fait, dans la mesure du possible, au fur et à mesure des dépouillements.

Il est rappelé que la personne qui dépouille a toute liberté pour compléter cette fiche par des commentaires particuliers chaque fois qu'on ne trouve pas de champ adapté à une information spécifique. Lors de la saisie, l'important est de consigner ces informations dans le champ "commentaire" adapté à la donnée recueillie, en veillant à conserver la même logique. Pour cela, il existe un champ "commentaire" libre à chaque grand chapitre de BASIAS.

Il est recommandé aussi :

- en préalable aux dépouillements, de lire la notice de l'application informatique BASIAS V2. en vigueur afin de s'imprégner fortement de la philosophie de ce type d'inventaire ;
- puis après une semaine de dépouillement, de faire avec ses premières fiches un essai de saisie, afin de mieux comprendre le pourquoi et le comment de ce qui doit être fait.

Lorsque le dépouillement est réalisé par une équipe de plusieurs personnes, il est recommandé enfin que ce soit toujours la même personne qui saisisse afin de

contrôler la fiabilité des données récoltées par les divers équipiers et ainsi assurer une homogénéité de la saisie, avec un gain de temps et une meilleure efficacité.

*(Dans les différentes pages de ce modèle de fiche de dépouillement, les noms des rubriques à instruire **obligatoirement** dans BASIAS, **apparaissent en italique gras**).*

NB : Il est rappelé que l'instruction de la fiche de dépouillement doit être faite de telle façon qu'elle soit directement compatible avec les écrans de saisie de BASIAS, afin de faciliter la saisie des données, par une personne autre que celle qui a dépouillé les dossiers d'archives.

Inventaire Historique des Anciens Sites Industriels et Sociétés de Service (BASIAS)

Indice ...-I-... ..

Commune :

N° de fiche de dépouillement :

Création d'un nouveau site (Cf. notice p 53 à 56)

Indice départemental :

date de création : .. / .. /

Créateur de la fiche :

Etat de connaissance : *inventorié* *pollué connu* *traité*

Commune principale (*):

Numéro INSEE (*) de la commune principale :

Zone Lambert concernée : 1, 2, 3, 4, 2E

X (m) :

Y(m) :

Sources d'informations consultées

(les plus précises possibles : lieu, série d'archives, N° dossier)

Identification du site (Cf. notice p 73, puis 80 à 83)

Nom(s) usuel(s) :

Sous surveillance : *Oui, Non, ?*

Raison(s) sociale(s) :

Siège(s) social(aux) :

Visite rapide de terrain : *Non ; Oui/site localisé ; Oui/site non retrouvé* Date visite :

Consultation Mairie : *Non ; Oui* Date consultation Mairie: *.././....*

Consultation Services de l'Etat : *Non ; Oui* Date consultation Services : *.././....*

Commentaires :

Autres identifications : n°^S d'identification :

Organismes :

Modificateurs : Nom du modificateur :

Date de modification :

Localisation du site (Cf. notice p 73 et 74, puis 84 à 87)

Adresse disponible :

Localisation sommaire :

Commentaires :

Altitude (Z en m) du site : Précision de Z : *NGF, point coté, EPD*

Carte géologique du site (*): N° (*): Huitième (*):

Autres communes concernées (*) autres que celle de l'adresse :

Arrondissement (*):

Cartes et plans consultés :

Nom	Echelle	Année d'édition	Présence du site?
<i>plan de masse 1</i>	<i>1/</i>	<i>19</i>	
<i>plan de masse 2</i>	<i>1/</i>	<i>19</i>	
<i>Plan d'ensemble 1</i>	<i>1/</i>	<i>19</i>	
<i>p1</i>			
<i>Plan de situation 1</i>	<i>1/</i>	<i>19</i>	
<i>Plan de situation 2</i>	<i>1/</i>	<i>19</i>	
<i>plan (Nom à préciser)</i>	<i>1/</i>	<i>19</i>	
<i>Carte IGN n°</i>	<i>1/25000</i>	<i>19</i>	

Propriété du site (Cf. notice p 74, puis 88 à 89)

Propriétaire(s) actuel(s) : *multiple* *unique* ?

Commentaires :

Propriétaires actuels et anciens

Date Nom Type (*) Exploitant ? : *Oui, Non, ?*

Nom du cadastre Date Echelle Section cadastrale N°(s) de parcelle(s)

Activités du site (Cf. notice p.75, puis 90 à 95)

Date début 1ière activité : Date fin dernière activité : Orig. date de début : (? ,
AP, DCD, IOP, RD)

? : Date non connue, AP : Arrêté Préfectoral, DCD : Date Connue d'après Dossier, IOP : Information Orale, RD :
 Récépissé de Déclaration

Etat d'occupation actuel du site ? *activité terminée / en activité / en activité et partiel.*
en friche /en activité et partiel. réaménagé / ne sait pas / partiel. réaménagé et partiel.
en friche

Commentaires :

Historique de l'activité (* : cf. lexiques p.90, 92 et 93)

n° infos	date début orig.date début(*)	date fin	code NAF(*) activ.	Imp ^{CE} (*)	G ^{pe} SEI(*)	autre
----------	----------------------------------	----------	--------------------	-----------------------	------------------------	-------

Produits

n°	code produit(*)	Produit(*)	quantité - m ³	quantité - tonne/sem.
----	-----------------	------------	---------------------------	-----------------------

P2

Accidents connus (cf. lexiques P.95)

Date	Type d'accident	Type de pollution	Milieu	touché	(*)
Impact cible (*)	Référence du rapport				

Exploitant(s) du site

n°	date exploitation	date fin d'exploitation	Nom de l'exploitant
----	-------------------	-------------------------	---------------------

Utilisation et projets (Cf. notice p 75, puis 96 à 98)

Nombre d'utilisateurs actuels :	<i>multiple</i>	<i>unique</i>	<i>néant</i>	?
Nom de l'utilisateur	Type de l'utilisateur(*)		Statut(*)	

Surface totale (en ha) : surface bâtie (en m²) : code POS :
Site réaménagé ? *oui non partie^{nt} ?* Site en friche ? *oui, non, partie^{nt}, ?*
type de réaménagement : Projet de réaménagement :
Réaménagement sensible ? *oui non ?* Maître
d'ouvrage : Projet sensible ? *oui non ?*

Commentaires

Environnement du site (Cf. notice p 75 et 76, puis 99 à 103)

Milieu d'implantation : *commercial; industriel; périurbain; périurbain commercial; périurbain industriel; périurbain résidentiel; rural; rural commercial; rural industriel; rural résidentiel; urbain; urbain commercial; urbain industriel; urbain résidentiel*

Formation superficielle : *Arène (sable argileux) Argile Limon/Loess
Néant Remblais
Sables./Graviers./Galets*

Substratum : *Argile/Marne Calcaire compact Calcaire
tendre/Craie Evaporite / gypse
Roch. cristallines/volcaniques Sable/Grès Schistes*

Captage AEP ? : *Oui, Non, ?* Distance (m) Position : *Amont, Aval, Latéral*

Référence BSS Périmètre de protection : *Oui, Non, ?*

Nom de la nappe : Type de nappe : *libre, captive*

Type aquifère : *Poreux Fissuré Karstique* Code du système aquifère(*) :

Référence de l'étude : Nom du système aquifère :

Amplitude piézométrique :

Coefficient de perméabilité : Profondeur minimale :

Zones de contraintes ou d'intérêts particuliers(*) Distance (m) Commentaires
associés p3

Commentaires

Classes de sélection du site (Cf. notice p 76, puis 104 à 107)

Code NAF ayant induit le classement (*) :

Groupe de l'activité selon le SEI..... : 1^{er}, 2^{me}, 3^{me}

Sensibilité/Vulnérabilité des eaux..... : 1 3 4 NR

Type de réaménagement : 1 2 4 NC NR

Classe du site :

Importance de l'activité..... : A, D, Autre, ?

Accidents et/ou pollutions connus : Pas d'accident connu; 1 accident; plus d'1 accident

Etudes et actions engagées (Cf. notice p 76, puis 108 et 109)

Etude(s) connue(s) :

Requalification paysagère connue :

	Date 1ere étude connue	Nature
décision		?, AP, DJ,

Autre

Diagnostic initial A :

Diagnostic initial B :

Evaluation simplifiée des risques :

Hierarchisation :

Diagnostic approfondi :

Traitement :

Bibliographie (Cf. notice p 77, puis 110 et 111)

Sources d'informations :

Chronologie de l'information :

Autres sources :

Données complémentaires :

Synthèse historique : (Cf. notice p 112 et 113)

**BRGM - Service Géologique Régional
2 Rue de Jouanet 35 700 Rennes
Tél : 02 99 84 26 70**

Annexe 3

REPARTITION PAR COMMUNE DU NOMBRE DE SITES REPERTORIES DANS L'INVENTAIRE SELON L'ETAT DE LEUR ACTIVITE ET LEUR LOCALISATION

Code INSEE	Commune	Nombre total de sites	Nombre de sites : activité terminée	Nombre de sites localisés : activité terminée	Nombre de sites en activité	Nombre de sites : ne sait pas
22001	Allineuc	7	7	7		
22002	Andel	3	3	3		
22003	Aucaleuc	1			1	
22004	Begard	24	17	16	6	1
22005	Belle-Isle-en-Terre	12	9	9	3	
22006	Berhet	2	2	2		
22007	Binic	20	15	8	4	1
22008	Bobital	3	3	3		
22009	Le Bodeo	1	1	1		
22011	Boqueho	7	6	6	1	
22012	La Bouillie	5	2	2	3	
22013	Bourbriac	15	13	12	2	
22014	Bourseul	4	2	2	2	
22015	Brehand	7	5	5	2	
22016	ile-de-Brehat	5	3	3	2	
22018	Brelidy	3	3	3		
22019	Bringolo	1	1	1		
22020	Broons	24	18	15	3	3
22021	Brusvily	5	4	4	1	
22023	Bulat-Pestivien	4	3	3	1	
22024	Calanhel	6	5	5	1	
22025	Callac	24	18	18	6	
22026	Calorguen	4	3	3	1	
22027	Le Cambout	4	3	2	1	
22028	Camlez	8	8	8		
22029	Canihuel	7	5	5	2	
22030	Caouennec-Lanvezeac	1	1	1		
22031	Carnoet	11	10	10	1	
22032	Caulnes	16	12	12	4	
22033	Caurel	7	7	7		
22034	Cavan	6	5	5	1	
22035	Les Champs-Geraux	7	6	5	1	
22036	La Chapelle-Blanche					
22037	La Chapelle-Neuve	4	3	3	1	
22038	Chatelaudren	16	15	14	1	
22039	La Cheze	13	11	8	2	
22040	Coadout	1	1	1		
22041	Coatascorn	3	3	3		
22042	Coatreven	4	2	2	2	

22043	Coetlogon	4	4	4		
22044	Coetmieux	7	6	6	1	
22045	Cohiniac	1	1	1		
22046	Collinee	6	4	4	2	
22047	Corlay	10	7	7	3	
22048	Corseul	14	11	10	3	

Code INSEE	Commune	Nombre total de sites	Nombre de sites : activité terminée	Nombre de sites localisés : activité terminée	Nombre de sites en activité	Nombre de sites : ne sait pas
22049	Crehen	10	7	7	3	
22050	Dinan	139	124	117	13	2
22051	Dolo	7	6	6	1	
22052	Duault	3	3	3		
22053	ereac	6	5	5	1	
22054	Erquy	23	17	17	6	
22055	etables-sur-Mer	11	10	8	1	
22056	evran	9	8	8	1	
22057	Le Faouet	6	6	6		
22058	La Ferriere	8	7	7	1	
22059	Le Fœil	4	4	4		
22060	Gausson	4	4	4		
22061	Glomel	6	5	5	1	
22062	Gomene	3	2	2	1	
22063	Gommenec'h	5	5	4		
22064	Gouarec	16	14	14	1	1
22065	Goudelin	8	8	8		
22066	Le Gouray	3	1	1	2	
22067	Graces	14	11	9	3	
22068	Grace-Uzel	4	4	4		
22069	Guenroc	1	1	1		
22070	Guingamp	66	58	54	8	
22071	Guitte	3	1	1	2	
22072	Gurunhuel	3	2	2	1	
22073	La Harmoye	5	4	4	1	
22074	Le Haut-Corlay	3	3	3		
22075	Hemonstoir	4	4	4		
22076	Henanbihen	9	9	9		
22077	Henansal	6	4	3	2	
22078	Hengoat	3	2	2	1	
22079	Henon	10	7	6	3	
22080	L'Hermitage-Lorge	9	9	9		
22081	Hillion	21	17	17	4	
22082	Le Hingle	5	5	5		
22083	Illifaut	8	6	6	2	
22084	Jugon-les-Lacs	12	10	10	2	
22085	Kerbors	2	2	2		
22086	Kerfot	2	2	2		
22087	Kergrist-Moelou	7	6	6	1	

22088	Kerien	6	4	4	1	1
22090	Kermaria-Sulard					
22091	Kermoroc'h	3	3			
22092	Kerpert	6	5	5	1	
22093	Lamballe	99	73	68	26	
22094	Lancieux	6	5	5	1	

Code INSEE	Commune	Nombre total de sites	Nombre de sites : activité terminée	Nombre de sites localisés : activité terminée	Nombre de sites en activité	Nombre de sites : ne sait pas
22095	Landebaeron	2	2	2		
22096	Landebia	3	3	3		
22097	La Landec	4	4	4		
22098	Landehen	4	4	4		
22099	Lanfains	6	6	6		
22100	Langast	5	4	4	1	
22101	Langoat	7	6	6	1	
22102	Langourla	6	4	4	2	
22103	Langrolay-sur-Rance					
22104	Languedias	2	2	2		
22105	Languenan	6	5	5	1	
22106	Langueux	20	11	11	9	
22107	Laniscat	7	6	6	1	
22108	Lanleff	5	5	5		
22109	Lanloup	3	3	3		
22110	Lanmerin	5	5	5		
22111	Lanmodez	2	2	2		
22112	Lannebert	4	4	4		
22113	Lannion	114	100	94	14	
22114	Lanrelas	7	7	7		
22115	Lanrivain	1			1	
22116	Lanrodec	4	3	3	1	
22117	Lantic	3	1	1	2	
22118	Lanvally	19	15	15	4	
22119	Lanvellec	4	4	4		
22121	Lanvollon	15	13	11	2	
22122	Laurenan	8	8	8		
22123	Lehon	6	2	2	4	
22124	Lescouet-Gouarec	2	2	2		
22126	Le Leslay	1			1	
22127	Lezardrieux	14	9	9	5	
22128	Locarn	5	5	5		
22129	Loc-Envel					
22131	Loguivy-Plougras	9	7	6	2	
22132	Lohuec	3	3	3		
22133	Loscouet-sur-Meu	3	3	3		
22134	Louannec	13	11	10	2	
22135	Louargat	15	12	11	3	
22136	Loudeac	79	61	54	7	11

22137	Mael-Carhaix	16	14	13	2	
22138	Mael-Pestivien	6	5	5	1	
22139	Magoar	2	2	2		
22140	La Malhoure	2	1	1	1	
22141	Mantallot	3	3	3		
22143	Matignon	18	14	12	4	

Code INSEE	Commune	Nombre total de sites	Nombre de sites : activité terminée	Nombre de sites localisés : activité terminée	Nombre de sites en activité	Nombre de sites : ne sait pas
22144	La Meaugon	4	3	3	1	
22145	Megrit	4	4	4		
22146	Mellionnec	3	2	2	1	
22147	Merdrignac	30	29	28	1	
22148	Merillac	2	2	2		
22149	Merleac	4	4	4		
22150	Le Merzer	7	4	4	3	
22151	Meslin	3	3	3		
22152	Minihy-Treguier	6	2	2	4	
22153	Moncontour	6	6	6		
22154	Morieux	2	2	2		
22155	La Motte	8	7	7	1	
22156	Mousteru	3	2	2	1	
22157	Le Moustoir	3	3	3		
22158	Mur-de-Bretagne	22	20	20	2	
22160	Noyal	3	1	1	2	
22161	Pabu	12	10	7	2	
22162	Paimpol	67	60	48	7	
22163	Paule	4	4	4		
22164	Peder nec	15	14	13	1	
22165	Penguily	1	1	1		
22166	Penvenan	15	12	12	3	
22167	Perret	1	1	1		
22168	Perros-Guirec	56	50	39	6	
22169	Peumerit-Quintin	1	1	1		
22170	Plaine-Haute	4	4	4		
22171	Plaintel	13	8	7	3	2
22172	Plancoet	23	18	18	5	
22173	Planguenoual	9	9	9		
22174	Pleboulle	3	3	3		
22175	Pledeliac	6	3	3	3	
22176	Pledran	11	8	6	3	
22177	Pleguien	7	6	5	1	
22178	Plehedel	5	5	2		
22179	Frehel	15	14	13	1	
22180	Plelan-le-Petit	6	4	4	2	
22181	Plelauff	7	6	6	1	
22182	Plelo	21	18	17	3	
22183	Plemet	23	16	15	7	

22184	Plemy	9	7	7	2	
22185	Plenee-Jugon	16	13	13	3	
22186	Pleneuf-Val-Andre	22	20	19	2	
22187	Plerin	36	28	28	8	
22188	Plerneuf	6	6	6		
22189	Plesidy	6	5	5	1	

Code INSEE	Commune	Nombre total de sites	Nombre de sites : activité terminée	Nombre de sites localisés : activité terminée	Nombre de sites en activité	Nombre de sites : ne sait pas
22190	Pleslin-Trigavou	7	5	5	2	
22191	Plessala	10	7	7	3	
22192	Plessix-Balisson	1	1	1		
22193	Plestan	5	3	3	2	
22194	Plestin-les-Greves	23	19	19	4	
22195	Pleubian	22	16	12	5	1
22196	Pleudaniel	4	4	4		
22197	Pleudihen-sur-Rance	9	8	8	1	
22198	Pleumeur-Bodou	25	23	20	2	
22199	Pleumeur-Gautier	8	5	4	3	
22200	Pleven	3	3	3		
22201	Plevenon					
22202	Plevin	8	8	8		
22203	Plœuc-sur-Lie	21	18	18	3	
22204	Ploezal	7	6	6	1	
22205	Plorec-sur-Arguenon	8	6	6	2	
22206	Plouagat	9	9	9		
22207	Plouaret	16	15	14	1	
22208	Plouasne	9	8	7	1	
22209	Ploubalay	14	11	10	3	
22210	Ploubazlanec	15	11	11	4	
22211	Ploubezre	17	13	12	4	
22212	Plouec-du-Trieux	7	4	4	3	
22213	Plouer-sur-Rance	14	10	10	4	
22214	Plouezec	13	11	9	1	1
22215	Ploufragan	26	17	14	9	
22216	Plougonver	7	6	6	1	
22217	Plougras	6	6	6		
22218	Plougrescant	24	24	23		
22219	Plouguenast	15	13	13	2	
22220	Plouguernevel	8	7	7	1	
22221	Plouguiel	11	8	8	3	
22222	Plouha	12	12	12		
22223	Plouisy	12	11	11	1	
22224	Ploulec'h (CAL)	8	7	7	1	
22225	Ploumagoar	29	20	20	9	
22226	Ploumilliau (CAL)	15	12	11	3	
22227	Plounerin	6	6	6		
22228	Plounevez-Moedec	11	11	11		

22229	Plounevez-Quintin	6	5	5	1	
22231	Plourac'h	5	5	5		
22232	Plourhan	8	5	5	3	
22233	Plourivo	8	7	7	1	
22234	Plouvara	10	7	2	2	1
22235	Plouzelambre (CAL)	1	1			

Code INSEE	Commune	Nombre total de sites	Nombre de sites : activité terminée	Nombre de sites localisés : activité terminée	Nombre de sites en activité	Nombre de sites : ne sait pas
22236	Pludual	3	3	3		
22237	Pluduno	5	4	4	1	
22238	Plufur (CAL)	6	6	6		
22239	Plumaudan	8	7	7	1	
22240	Plumaugat	11	9	9	2	
22241	Plumieux	9	8	7	1	
22242	Plurien	9	8	8	1	
22243	Plusquellec	2	2	2		
22244	Plussulien	5	5	5		
22245	Pluzunet	4	3	3	1	
22246	Pommeret	4	3	3	1	
22247	Pommerit-Jaudy	11	8	8	3	
22248	Pommerit-le-Vicomte	12	11	11	1	
22249	Pont-Melvez	9	7	6	2	
22250	Pontrieux	16	13	13	3	
22251	Pordic (CABRI)	17	14	13	3	
22253	Pouldouran	2	2	2		
22254	Prat	6	5	5	1	
22255	La Prenessaye	7	7	7		
22256	Quemper-Guezennec	11	10	3	1	
22257	Quemperven	5	5	4		
22258	Quessoy	10	7	7	3	
22259	Quevert	22	14	12	8	
22260	Le Quillio	5	4	4	1	
22261	Quintenic	6	6	6		
22262	Quintin	24	23	23	1	
22263	Le Quiou	4	4	4		
22264	La Roche-Derrien	7	5	5	2	
22265	Rospez (CAL)	9	9	9		
22266	Rostrenen	41	32	30	9	
22267	Rouillac	3	2	2	1	
22268	Ruca	2	2	2		
22269	Runan	1	1	1		
22271	Saint-Adrien	2	2	2		
22272	Saint-Agathon	5	4	4	1	
22273	Saint-Alban	6	5	5	1	
22274	Saint-Andre-des-Eaux	3	1	1	2	
22275	Saint-Barnabe	6	5	5	1	
22276	Saint-Bihy					

22277	Saint-Brandan	19	13	12	2	4
22278	Saint-Brieuc (CABRI)	385	338	281	42	5
22279	Saint-Caradec	12	8	8	4	
22280	Saint-Carne	2	2	2		
22281	Saint-Carreuc	2	2	2		
22282	Saint-Cast-le-Guildo	27	23	23	4	

Code INSEE	Commune	Nombre total de sites	Nombre de sites : activité terminée	Nombre de sites localisés : activité terminée	Nombre de sites en activité	Nombre de sites : ne sait pas
22283	Saint-Clet	5	4	4	1	
22284	Saint-Connan	3	3	3		
22285	Saint-Connec	6	6	6		
22286	Saint-Denoual	5	5	5		
22287	Saint-Donan (CABRI)	7	6	6	1	
22288	Saint-etienne-du-Gue-de-l'Isle	5	3	3	2	
22289	Saint-Fiacre	2	2	2		
22290	Saint-Gelven	5	5	5		
22291	Saint-Gildas	7	7	7		
22292	Saint-Gilles-du-Mene	9	7	7	2	
22293	Saint-Gilles-les-Bois	4	4	3		
22294	Saint-Gilles-Pligeaux	6	5	5	1	
22295	Saint-Gilles-Vieux-Marche	4	4	4		
22296	Saint-Glen	3	3	3		
22297	Saint-Goueno	5	5	5		
22298	Saint-Guen	6	5	5	1	
22299	Saint-Helen	2	2	2		
22300	Saint-Herve	5	3	3	2	
22302	Saint-Jacut-de-la-Mer	8	7	7	1	
22303	Saint-Jacut-du-Mene	1	1	1		
22304	Saint-Jean-Kerdaniel	3	3	3		
22305	Saint-Jouan-de-l'Isle	5	3	3	2	
22306	Saint-Judoce	4	4	4		
22307	Saint-Julien (CABRI)	5	3	3	2	
22308	Saint-Juvat	7	7	7		
22309	Saint-Launeuc	3	3	3		
22310	Saint-Laurent	5	4	4		1
22311	Saint-Lormel					
22312	Saint-Maden	4	4	4		
22313	Saint-Martin-des-Pres	5	4	4	1	
22314	Saint-Maudan	3	3	3		
22315	Saint-Maudez	3	3	3		
22316	Saint-Mayeux	5	4	4	1	
22317	Saint-Meloir-des-Bois	3	3	3		
22318	Saint-Michel-de-Plelan	1	1	1		
22319	Saint-Michel-en-Greve (CAL)	3	3	3		
22320	Saint-Nicodeme	3	3	3		
22321	Saint-Nicolas-du-Pelem	14	11	11	2	1

22322	Saint-Pever	3	3	3		
22323	Saint-Pôtan	8	5	5	3	
22324	Saint-Quay-Perros (CAL)	7	6	4	1	
22325	Saint-Quay-Portrieux	16	13	12	3	
22326	Saint-Rieul	3	2	2	1	
22327	Saint-Samson-sur-Rance	5	3	3	2	
22328	Saint-Servais	3	3	3		

Code INSEE	Commune	Nombre total de sites	Nombre de sites : activité terminée	Nombre de sites localisés : activité terminée	Nombre de sites en activité	Nombre de sites : ne sait pas
22330	Saint-Thelo	4	3	3	1	
22331	Sainte-Trephine	3	3	3		
22332	Saint-Trimoel	3	2	2	1	
22333	Saint-Vran	7	6	6	1	
22334	Saint-Igeaux	1	1	1		
22335	Senven-Lehart	6	6	6		
22337	Sevignac	7	6	6	1	
22338	Squiffiec	5	4	4	1	
22339	Taden	10	9	9	1	
22340	Tonquedec	8	8	8		
22341	Tramain	4	4	4		
22342	Trebedan	3	3	3		
22343	Trebeurden (CAL)	25	22	19	3	
22344	Trebrivan	2	1	1	1	
22345	Trebry	3	3	3		
22346	Tredaniel	2	2	2		
22347	Tredarzec	7	6	5	1	
22348	Tredias	1	1	1		
22349	Tredrez-Locquemeau (CAL)	10	10	10		
22350	Treduder (CAL)	1	1	1		
22351	Treffrin					
22352	Trefumel	6	4	4	1	1
22353	Tregastel (CAL)	24	22	21	2	
22354	Treglamus	4	3	3	1	
22356	Tregomeur	3	2	2	1	
22357	Tregon	1	1	1		
22358	Tregonneau	3	3	2		
22359	Tregrom	5	4	4	1	
22360	Tregueux (CABRI)	21	16	15	5	
22361	Treguidel	3	2	2	1	
22362	Treguier	22	20	13	2	
22363	Trelevern (CAL)	5	3	3	2	
22364	Tredivan	5	3	3	2	
22365	Tremargat	1	1	1		
22366	Tremel (CAL)	5	3	2	2	
22367	Tremeloir (CABRI)	3	3	3		
22368	Tremereuc	3	3	3		
22369	Tremeur	6	3	3	2	1
22370	Tremeven	4	4	4		

22371	Tremorel	5	4	4	1	
22372	Tremuson (CABRI)	24	21	20	3	
22373	Treogan	1	1	1		
22375	Tressignaux	2	2	2		
22376	Treve	4	4	4		
22377	Treveneuc	8	8	8		

Code INSEE	Commune	Nombre total de sites	Nombre de sites : activité terminée	Nombre de sites localisés : activité terminée	Nombre de sites en activité	Nombre de sites : ne sait pas
22378	Treverec	3	3	3		
22379	Trevou-Treguignec (CAL)	8	7	6	1	
22380	Trevron	2	2	2		
22381	Trezeny	1	1	1		
22383	Troguery	2	2	2		
22384	Uzel	14	13	13	1	
22385	La Vicomte-sur-Rance	4	4	4		
22386	Le Vieux-Bourg	7	7	7		
22387	Le Vieux-Marche	8	6	6	2	
22388	Vilde-Guingalan	5	4	4	1	
22389	Yffiniac (CABRI)	15	8	5	6	1
22390	Yvias	4	4	4		
22391	Yvignac-la-Tour	8	6	6	2	
		3766	3152	2925	575	

Annexe 4

Codification des notes données au type de réaménagement / réutilisation des sites dont l'activité industrielle a cessé

Le recensement des sites industriels potentiellement pollués constitue la première étape de la politique de traitement et de réhabilitation des sites et sols pollués définie par la circulaire ministérielle du 3 décembre 1993. Ce recensement s'effectue par trois voies complémentaires :

- le constat ou la déclaration d'une pollution sur un site industriel ancien ou en activité,
- l'étude systématique, avec définition de secteurs d'activités prioritaires, des sites industriels en activité,
- des études historiques permettant d'inventorier les sites industriels anciens sur lesquels a été exercée une activité susceptible d'être à l'origine d'une pollution de ces sites.

Les études historiques, menées généralement au niveau régional ou départemental, font l'objet d'un guide méthodologique "Inventaire historique des anciens sites industriels" élaboré conjointement par l'ADEME, le BRGM et le CNRS/CRESAL.

La définition et la mise au point des objectifs de telles études, c'est-à-dire :

- le périmètre géographique de l'étude,
- le type d'activité industrielle ou de site à recenser,
- la taille minimale des sites ou de l'activité à retenir,
- la période à inventorier,
- les données à acquérir pour chaque site,
- le type de rendu final de l'étude,

sont de la seule compétence du comité ou de la structure locale de pilotage de ces inventaires. En effet, ces objectifs dépendent essentiellement du contexte local, des moyens humains et financiers disponibles et de la volonté des différents partenaires de réaliser un recensement plus ou moins large et systématique.

Cependant, pour obtenir une homogénéité et une cohérence nationales des inventaires historiques régionaux, notamment pour ce qui concerne :

- les types d'activités ou de sites à considérer,
- la taille minimale des sites ou des activités à retenir,
- la structure locale de pilotage,

des recommandations ont été élaborées par le groupe de travail national sur les sites et sols pollués.

La suite logique des inventaires historiques est la réalisation de diagnostics initiaux, ou études de sols, et d'une évaluation simplifiée des risques sur les sites potentiellement pollués recensés et considérés comme prioritaires. Il est donc nécessaire à cet endroit de disposer de critères pertinents permettant de sélectionner parmi les sites répertoriés ceux à retenir en priorité pour réaliser un diagnostic initial.

En préalable, il conviendra de distinguer, parmi les sites inventoriés par les études historiques, les sites encore en activité (industrielle) et les sites anciens où l'activité (industrielle) a cessé. Les sites en activité seront "traités" dans le cadre normal du suivi exercé par les services d'inspection des installations classées.

Les critères et la méthodologie de sélection proposés concernent donc exclusivement les sites anciens et la sélection, parmi ceux-ci, des sites prioritaires pour la réalisation d'un diagnostic initial ou étude des sols et d'une évaluation simplifiée des risques.

1. La pertinence des critères de sélection

Le choix des sites prioritaires doit s'exercer de façon transparente, cohérente et homogène, d'où la nécessité de déterminer, au niveau national, les critères permettant d'opérer ce choix.

Les critères de sélection à retenir doivent donc être :

- pertinents vis-à-vis des risques de pollution des sites industriels et vis-à-vis de la santé publique,
- suffisamment discriminants pour permettre un "tri" efficace et efficient des sites (potentiellement) pollués anciens,
- d'un accès facile en termes d'informations à rechercher et à prendre en compte,
- clairs et sans ambiguïtés afin de ne pas laisser de place à des différences d'interprétation, ce qui serait contraire aux soucis de cohérence et d'homogénéité nationales.

2. Les critères de sélection proposés

Les différents critères proposés sont les suivants :

- la nature de la ou des activités industrielles exercées antérieurement sur le site,
- la situation du site, réaménagé ou non réaménagé (en friche),
- l'existence d'un projet identifié de réaménagement du site, projet décidé (maître d'ouvrage connu) et devant être réalisé à court ou moyen terme (date du projet précisée),
- la vulnérabilité des eaux souterraines ou superficielles (usage sensible ou prioritaire) au droit du site.

L'existence de plaintes répétées et attribuables à un site ancien n'est pas retenue comme critère de sélection : l'examen de ce type de situation relève de l'activité "classique" de suivi et d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

2.1. Nature des activités

En ce qui concerne la nature de la ou des activités exercées antérieurement sur les sites inventoriés, trois groupes ont été définis, par ordre décroissant de priorité. Ils sont regroupés dans le tableau suivant.

GROUPE 1 (priorité 1)
<ul style="list-style-type: none">• Installations de recyclage, de valorisation et d'élimination de déchets industriels spéciaux.• Production et/ou stockages (associés ou non à l'activité de production) des industries de la chimie, de la pétrochimie, de la carbochimie, de la pharmacie et de la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille.• Dépôts d'hydrocarbures et station-service.• Industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux (cokerie, agglomération de houille, haut fourneau, aciéries à oxygène,...) et du traitement de surface.• Activités d'ennoblissement textile, de tannerie et de traitement du bois.• Activités de cristallerie et de céramique.• Imprimerie et papeterie.
GROUPE 2 (priorité 2)
<ul style="list-style-type: none">• Centrales thermiques (charbon, fuel).• Sidérurgie secondaire (four à arc électrique, ...) des métaux non-ferreux, transformation de l'acier (laminage, emboutissage,...) industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance.
GROUPE 3 (priorité 3)
<ul style="list-style-type: none">• Autres activités (agricoles, agro-alimentaires, confection de vêtements, four à chaux...)

2.2. La situation du site

Les sites industriels anciens en friche seront distingués selon qu'il existera ou non un projet de réaménagement identifié et décidé.

Pour les sites réaménagés ou le projet de réaménagement, deux valeurs correspondant à des usages du site peuvent être retenues :

- zones sensibles : zone résidentielle ou zone d'activités récréatives ou zone d'activités sensibles (établissements d'enseignement, établissements médicaux,...).
- autres usages du site.

2.3. Vulnérabilité des eaux souterraines ou superficielles

Par ce critère, il s'agit de prendre en compte la vulnérabilité ou la sensibilité des eaux souterraines ou superficielles sous le double aspect : ressource existante pour l'alimentation en eau potable ou pour un usage sensible et patrimonial. Ce critère s'appréciera principalement par rapport aux documents des SDAGE et des SAGE.

3. La méthode de sélection proposée

L'objectif est de ranger, à l'aide des critères sus-mentionnés les sites anciens inventoriés en deux groupes :

- les sites prioritaires pour un diagnostic initial ou étude des sols,
- les sites non prioritaires, ces derniers devant cependant être "gardés en mémoire".

L'idée est de faire, à l'issue du dépouillement des diverses archives et du premier regroupement dans le fichier informatique des sites industriels anciens, une présélection sur la base des activités du 1^{er} et du 2^{ème} groupe tels que définis au § 2.1. ci-dessus.

Le critère "situation du site" est alors croisé avec la "vulnérabilité/sensibilité dont le concept est abordé de façon détaillée. Les codes du tri de ces deux critères, présentés dans les paragraphes suivants, permettent de classer les sites présélectionnés (sur la base de l'activité) en 9 classes de priorité.

3.1. Codification et croisement des critères "situation du site (réaménagement)" et "vulnérabilité/eaux "

La "situation du site' (réaménagement) est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs :

- - Réaménagement réalisé ou projeté de type sensible **4**
- - Réaménagement réalisé ou projeté de type non sensible **2**
- - Site non réaménagé (friche) et sans projet identifié **1**

Les réaménagements de type sensible sont ceux définis au § 2.2.

La "Vulnérabilité/eaux" du milieu est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs, même si les cartes de vulnérabilité de certaines régions détaillent ce critère de façon plus fine:

- - Sites localisés soit dans un périmètre de protection rapprochés ou éloignée d'un captage alimentant en eau potable, une collectivité publique (AEP), ou à défaut, dans la zone d'alimentation de l'ouvrage, lorsqu'il n'y a pas de recouvrement argileux pour protéger l'aquifère capté, soit en amont de pisciculture, de conchyliculture, de zone de baignade. Il s'agit ici de prendre en

compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées,

4

- -Aquifères dans des formations vulnérables (terrains poreux ou très fissurés, tels que calcaire karstifié, alluvion sablo-graveleuse,). Il s'agit ici de noter la vulnérabilité sensu-stricto sans cible potentielle.
- -Aquifères faiblement vulnérables (sables argileux, marne calcaire, molasse terrigène), ou terrains très peu perméables (formations épaisses d'argiles, limons, marnes, ...)

3

1

Ces codes ont été choisis de telle façon que le croisement de ces deux critères permette d'obtenir une grille (par addition des deux codes) avec un éventail des classes suffisamment étalé et donc suffisamment discriminant.

La grille ci-après présente les huit "classes" de priorité résultant du croisement des critères "situation du site" et "vulnérabilité/sensibilité".

Situation du site	Vulnérabilité/eaux			
	Code	4	3	1
4	4	8	7	5a
2	2	6	5b	3
1	1	5a	4	2

3.2. Sélection des sites prioritaires

La sélection des sites prioritaires pour la réalisation d'étude adaptées s'effectuera donc ainsi :

- pré-sélection, parmi les sites inventoriés, des sites sur lesquels ont été exercées
- des activités appartenant aux 1er et 2ème groupes tels que définis au §2.1.,
- pour les sites présélectionnés, codification de leurs caractéristiques en termes de situation et de vulnérabilité/sensibilité, selon le système de codification défini au §3.1.1
- détermination de la classe de priorité selon la grille ci-dessus du §3.1.

Une étude de diagnostic initial et une évaluation simplifiés des risques devra être envisagée sur les sites des classes 8, 7, 6 et 5a qui rassemblent les sites pouvant avoir un impact sur les personnes, via des cibles potentielles liées à la vulnérabilité/sensibilité (du milieu) ou au réaménagement actuel ou projeté.

Les priorités de réalisation de ces études doivent évidemment se lire ainsi :

Classe 8 > classe 7 > classe 6 > classe 5a.

Dans un second temps, et donc à plus long terme, les études pourront porter également sur les sites rangés en classes 5b et 4 qui rassemblent les sites placés dans un contexte de grande vulnérabilité, mais sans cible potentielle identifiée actuellement.

Il n'y a aucune urgence à étudier les sites des classes 3 et 2, qui ne se trouvent pas en amont de cible potentielle ni dans un contexte géologique vulnérable.

A l'intérieur de chaque classe, un sous-classement, laissé à l'appréciation du comité de pilotage, pourra être envisagé en fonction, par exemple, des accidents ou incidents connus, de l'importance de l'activité, ou d'autres détails recueillis au cours de la recherche historique.

La démarche de cette méthode a été testée sur la zone du bassin versant de l'étang de Thau dans l'Hérault par le BRGM et tient compte des enseignements tirés de ce test. Le retour d'expérience de son application sur une plus grande échelle conduira probablement à lui apporter des modifications et des améliorations.

Cette méthodologie de sélection est donc encore à considérer comme provisoire.

Annexe 5

Lexique des abréviations spécifiquement utilisées pour instruire la banque de données BASIAS

Liste des abréviations	
A (par exemple réservoir A)	Aérien
AD	Archives Départementales
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEA	Alimentation en Eau Agricole
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEI	Alimentation en Eau Industrielle
AEP	Alimentation en Eau Potable
ANDRA	Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs
AP	Arrêté préfectoral
Av.	Avenue
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL	Base de données des Sols et des sites pollués appelant une action des pouvoirs publics
BDFI	Base de Données des Friches Industrielles
BPSE	Bureau de la Pollution des Sols et de l'Energie
BRE	Bretagne
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSS	Banque de données du Sous-Sol
C2H2	Acétylène
cat. ou catég.	Catégorie
CD	chemin départemental
CGC	chemin de grande communication
Cie	Compagnie
CN	Cyanure
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
CNRSSP	Centre National de Recherche sur les Sites et Sols Pollués
CRCI/CCI	Chambre (Régionale) du Commerce et de l'Industrie
CR/DPUR	Conseil Régional / Direction des Projets Urbains et Ruraux
Cr ou Ch.r	chemin rural
Cu	Cuivre
CV(O) ou ChV	chemin vicinal (ordinaire)
DCD	Date connue d'après dossier
DDA ou DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDE	Direction Départementale de l'Équipement
dépt	Département
DGCL	dépôt de gaz combustible liquéfié
DIB	Déchets Industriel Banals
DIS	Déchets Industriels Spéciaux
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DLI	Dépôt de Liquides inflammables
DPPR	Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
ds	Dans
E (par exemple réservoir E)	Enterré
EDF	Electricité de France
ECI ou Enquête CI	Enquête commodo incommodo
EDII	Établissements Dangereux Incommodes et Insalubres
eff.	Effectif
EPF	Établissement Public Foncier
ess.	Essence
Ets	Établissements
fab.	Fabrique
FOD	fuel oil domestique
FOL	fuel oil léger
GDF	Gaz de France
GO	gaz oil
génér.	Générateur
HAP	hydrocarbures aromatiques polycycliques
HC	Hydrocarbure
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
IHR	Inventaire Historique Régional
JO ou J.O.	Journal Officiel
IOP	Information orale
l.d.	lieu dit
LI	liquides inflammables
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ; souvent dénommé dans les textes "ministère chargé de l'Environnement"
MEDD	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
MEFI	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

NAF	Nomenclature des Activités Françaises
NAF modifié	Nomenclature des Activités Françaises adaptée à BASIAS
OASIS	Observatoire des Anciens Sites Industriels Susceptibles d'être pollués"
OGEE	Office Général d'Etudes et d'Editions
OM	Ordures Ménagères
OR	Ordonnance Royale
Pb	Plomb
PB	Pages Blanches
PCB	Polychlorobiphényles
P. ens.	Plan d'ensemble
PJ	Pages Jaunes
P. situ.	Plan de situation
PNR	Parc Naturel Régional
PPE/PPR	Périmètre de Protection Eloigné / Périmètre de Protection Rapproché
R(D)E/RS/RE	réservoir (directement) enfoui, réservoir souterrain réservoir aérien
R.	réservoir ou rue (selon le contexte)
RD	Récépissé de déclaration ou route départementale (selon le contexte)
rem.	Remarque
RSFM	réservoir souterrain en fosse maçonnée
RSSP	Recensement des Sites et Sols Pollués
Rte	Route
SA	Société Anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SC	Super Carburant
SEI	Service Environnement Industriel
SGA	Service Géographique de l'Armée
SGR/BRE	Service Géologique Régional / Bretagne
SIG	Système d'Information Géographique
SO4	Sulfate
ss	sous
Stat. Serv.	Station service
Sté	Société
super	Supercarburant
Vve	Veuve
ZICO	Zone d'Intérêt communautaire pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Centre scientifique et technique
3, avenue Claude-Guillemain
BP 6009
45060 – Orléans Cedex 2 – France
Tél. : 02 38 64 34 34

Service géologique régional Bretagne
Rennes Atalante Beaulieu
2 rue de Jouanet
35700 - Rennes
Tél. : 02 99 84 26 70